PARIS-CENTRE

Quatorzième Année. - N° 4.999

ABONNEMENTS :

	1 an	6 m.	3 m.
Nièvre et limit...	44.»	25.»	13.»
Autres départ....	52.»	28.»	15.»
Union postale ...	62.»	34.»	18.»

—:— TELEPHONE : 2.17 et 2.18 —:—

Régional Quotidien

QUINZE CENTIMES

Administration et Rédaction: 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

PUBLICITE (Annonces et réclames), 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

VENDREDI 3 NOVEMBRE 1922

A politique nationale étrangère opposons une politique nationale française.

Soyons forts devant les forts. C'est la seule façon de se faire respecter et d'être dignement pacifique.

Phot. Rol. Cl. Paris-Centre

Les fêtes du Souvenir

M. POINCARE, accompagné de M. MAGINOT, dépose une couronne sur la tombe du soldat inconnu

Deux jours avant les noces de Guillaume II le Sanguinaire

PUBLICATIONS DE MARIAGE

(Traduction du texte hollandais)

Le fonctionnaire chargé de l'état civil de la commune de Doorn déclare que ce samedi 21 octobre 1922, à midi, par le présent affichage sur les murs de la mairie, promesses de mariage ont été faites entre :

Johannes Hesseling, veuf de Gertrude Wilhelmine Smit, âgé de 45 ans, peintre en bâtiments, habitant à Doorn, fils de Tennis Hesseling et de Gerrigje Velthuizen, tous deux décédés, et

Bertha Veldhuizen, âgée de 36 ans, repasseuse, demeurant à Doorn, fille de Rijte Veldhuizen, décédé, et de Bartie Blijerveld, sans profession, habitant à Doorn.

S. M. Friedrich-Guillaume-Victor-Albert, empereur et roi Wilhelm II, âgé de 63 ans, sans profession, habitant à Doorn veuf de S. M. I. et R. Augusta-Victoria, princesse de Schleswig-Holstein, fils de S. M. Frédéric-Guillaume-Nicolas-Charles, empereur d'Allemagne et roi de Prusse, Frederic III et S. M. Victoria-Adelaïde-Marie-Louise, impératrice d'Allemagne et reine de Prusse, née princesse royale de Grande-Bretagne et d'Irlande, tous deux décédés, et

La grande-duchesse, princesse Hermine de Reuss, première lignée, âgée de 34 ans, sans profession, habitant à Grunberg (Silésie), veuve du prince Johan-Georges-Louis-Ferdinand-Auguste de Schœnaick-Carolath, fille de Henri XXII, prince souverain de Reuss, première lignée et de Ida, princesse de Schumburg-Lippe, tous deux décédés.

L'officier d'état civil préposé.

Le représentant juridique de la famille de Hohenzollern, retour de Doorn, où il a dressé, avec l'ex-kaiser, le programme détaillé du mariage qui aura lieu le 5 novembre, a fait connaître à un certain nombre de représentants de la presse allemande les noms des invités.

Prendront part à la cérémonie : le prince Henri, l'ex-kronprinz, les princes Eitel-Frédéric, Auguste-Guillaume, Oscar-Adalberg, la duchesse Victoria-Louise de Brunswick, les princes et princesses des familles Reuss-Carolath, la princesse Marguerite, sœur de l'ex-kaiser, les princes Sursten-berg et Pless, en tout trente personnes. Guillaume a prié ses invités de ne lui donner aucun cadeau de noces.

Samedi, 4 novembre, dans la soirée, se tiendra, dans le château du comte Bentinck, à Amerongen, où l'empereur séjourna en premier lieu, après son départ d'Allemagne, un grand dîner de gala et, dans la matinée de dimanche, aura lieu, dans le grand hall du château de Doorn, le mariage civil, par le maire de l'endroit, le baron Schimmerpenninck. La fiancée, la princesse Hennine de Schoenheit Carolath, arrivera à 11 heures du matin à Doorn. Le mariage religieux sera célébré par l'ancien prédicateur à la cour de Potsdam.

La cérémonie a été réglée dans tous ses détails. L'ex-kaiser portera l'uniforme de gala des hussards. Malgré sa défense, l'ancienne cour de Potsdam, prépare une grande surprise pour dimanche. Tous les princes habitant Postdam, ont déjà demandé leurs passeports. D'autre part, ce qui fait sensation à Berlin, c'est le refus de la princesse héritière Cécile, de participer à les prières dont elle a été l'objet. Elle a en effet refusé catégoriquement de se rendre " Doorn.

Le Kaiser aurait voulu faire un voyage de noce

Le correspondant de l'United Press à Londres mande que l'ex-kaiser Wilhelm avait manifesté l'intention, à l'occasion de ses nouvelles noces, d'entreprendre un voyage qui lui eût permis de reprendre un peu l'air et contact avec le monde extérieur. L'attitude ferme des gouvernements alliés empêcha Guillaume II de mettre à exécution ses projets, aussi l'ex-empereur se verra-t-il obligé de passer tranquillement dans son domaine de Doorn les jours et les semaines de la lune de miel. Naturellement, le kaiser serait enchanté de changer de climat et n'a pas manqué de le faire comprendre aux chancelleries étrangères. Celles-ci, tout en comprenant ce que le séjour de Doorn peut avoir de monotone pour un homme qui aimait tant jadis à voyager à travers le monde, n'en demeurent pas moins fermes dans leur attitude et ont fait comprendre que l'ex-kaiser ne devait à ce sujet n'entretenir aucun espoir de voir le veto à sa sortie de Hollande levé par les puissances alliées.

En effet, l'accord entre la Hollande et les Alliés au sujet du kaiser stipule que celui-ci devra être strictement surveillé et ne pourra quitter Doorn. Les Alliés s'opposeront à ce que l'ancien Seigneur de la guerre puisse s'éloigner, même temporairement.

Le retour de Mgr Baudrillart et du capitaine Fonck

PARIS, 2 novembre. — Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut Catholique, le capitaine Fonck, député, et M. Philippe Crozier, ministre plénipotentiaire de France, commissaire général du gouvernement français à l'exposition internationale de Rio-de-Janeiro, qui faisaient partie d'une mission dans l'Amérique du sud, sont rentrés, ce matin, à huit heures, à Paris.

Sir Douglas Haig viendra le 11 novembre à Compiègne

PARIS, 2 novembre. — Dans une lettre qu'il vient d'adresser au maréchal Foch, sir Douglas Haig annonce qu'avec l'approbation du roi d'Angleterre, il accepte de venir représenter l'armée britannique le 11 novembre à l'inauguration du monument de l'armistice élevé dans la forêt de Compiègne.

Les Anciens Combattants à la Madeleine

PARIS, 2 novembre. — L'Union Nationale des anciens combattants a fait célébrer ce matin à 11 heures à l'église de la Madeleine un service solennel à la mémoire des morts de la guerre.

Le président de la République, les membres du gouvernement et du corps diplomatique étaient présents ou représentés.

UN CADAVRE DANS UNE SABLIÈRE

Une jeune couturière est tuée de six coups de couteau à la gorge

La police serait sur la piste de l'assassin

SOISSONS, 2 novembre. — Les parents d'une jeune fille, Mlle Marie-Anne Bourgeault, couturière chez un maître tailleur de la garnison, inquiets de ne pas la voir revenir de son travail à l'heure habituelle, partirent à sa recherche.

Après avoir parcouru inutilement la route, ils explorèrent les fossés et les champs bordant le chemin. Tout à coup, dans une sablière, ils aperçurent le corps de leur enfant. La malheureuse était morte et l'état de ses vêtements ne permettait pas d'avoir de doute sur la nature de l'attentat dont elle avait été victime. L'assassin avait tué la jeune fille de six coups de couteau à la gorge. La carotide avait été tranchée net.

La police avertie suit dès maintenant une piste sérieuse. L'assassin paraît appartenir à la catégorie des travailleurs étrangers qui pullulent dans les régions dévastées et dont la moralité est des plus douteuses.

L'armée nationale ne doit qu'obéir

ROME, 2 novembre. — Les officiers de la garnison de Rome avaient fait le projet d'organiser pour ce soir une grande manifestation en l'honneur de Mussolini. Dans une lettre qu'il a adressée au général commandant la place, le président du Conseil, tout en se montrant sensible à l'intention des officiers, prie le général de leur faire connaître son désir qu'aucune manifestation n'ait lieu.

« L'armée nationale ne peut pas et ne doit pas applaudir ni désapprouver ; elle doit seulement obéir ».

Quelques pensées du jour

Il a, en Italie, l'exemple de ce qui peut arriver à un Parlement qui est incapable de gouverner un grand pays : une minorité ardente et frémissante se lève, interprète de la volonté nationale qu'elle entend être gouvernée et elle installe au pouvoir, à la place d'un Parlement sans ressort et sans énergie, un gouvernement national décidé à gouverner.

On attendait du Bloc national qu'il ferait la paix religieuse, tout ce qu'il trouve à faire, c'est de maintenir, lui, Bloc national, toute la législation anticatholique votée de 1901 à 1905, au temps du combisme par les majorités radicales-socialistes d'avant-guerre, c'est-à-dire par les majorités selon le cœur de MM. Painlevé, Caillaux et Herriot.

Le Bloc National a la majorité écrasante et il n'aboutit à rien ; il a l'air d'avoir peur de son ombre ; d'avoir même honte de son nom !

Le pays ne va tout de même pas, en 1924, confier ses destinées à la trinité Painlevé-Caillaux-Herriot, suivie de tous les socialistes bolcheviks

Alors quoi ! Faut-il, pour le décider à s'attacher à l'œuvre de redressement national pour laquelle on l'a envoyé au parlement, qu'il sente derrière lui, dans tout le pays, une grande vague nationaliste comme l'Italie ?... — **Gustave Hervé.**

Je n'hésite pas à rappeler une anecdote. Comme M. Casies, à une séance du matin où quarante députés faisaient le bruit de quatre cents, se penchait vers l'oreille de Waldeck-Rousseau en lui suggérant : « Ah ! comme les grenadiers d'Auguereau seraient bien ici ! »

Waldeck-Rousseau lui répondit : « Ce serait trop facile. »

Facile ou non, ce serait bien heureux. Trop de bavardages et trop de bavards. L'Etat est désarmé par ceux-là mêmes qui ont mission de le défendre. Le pays n'est pas éloigné, si l'on n'y prend garde, d'appeler des hommes d'action, des réalisateurs qui, provisoirement, sortiraient de la légalité pour rentrer dans l'ordre. — **Arthur Meyer.**

(Phot. et cliché *Paris-Centre*)

Le Jour des Morts à Nevers

A gauche : **Mgr CHATELUS, Evêque de Nevers devant les tombes de nos héros.**

A droite : **La foule écoute pieusement, près de la croix de la Mission, une allocution prononcée par M. l'abbé Jean Gauthey, chapelain de Paray-le-Frésil.**

Hier, jour des morts.

Semblant vouloir dissiper la mélancolie et la tristesse, le soleil s'associant aux prières des vivants caresse de ses rayons étiolés les tombes où reposent ceux qui nous ont quittés.

La matinée fut consacrée dans toutes les paroisses, aux offices des morts. Les églises recurent de nombreux fidèles venus chercher le calme du sanctuaire pour se recueillir et se souvenir

A Nevers, dès 14 heures la foule se dirige vers le cimetière où vont être dites, à la Croix de la Mission, les prières des morts.

Mgr Chatelus, évêque de Nevers, accompagné des vicaires-généraux, arrive en voiture et se rend aussitôt au pied de la Grande-Croix qu'entoure l'assistance.

Après les vêpres des morts, chantés par les élèves du grand séminaire, M. l'abbé Jean Gauthey, chapelain de Paray-le-Frésil prédicateur de la neuvaine pour les morts, neveu de Mgr Gauthey, ancien évêque de Nevers, prononce une émouvante allocution.

Cette cérémonie terminée, Mgr Chatelus suivi par les nombreux fidèles quitte la croix de la mission et se rend sur les tombes des soldats morts au champ d'honneur.

Après avoir prié et s'être recueilli sur les stèles de nos héros, Mgr Chatelus va s'agenouiller sur les tombes des chanoines du diocèse.

Puis il quitte la nécropole respectueusement salué par la foule qui se fait de plus en plus dense.

LES MORTS GLORIEUX

A la mémoire des étudiants tombés pour la France

Des plaques commémoratives sont apposées à la Sorbonne sous la présidence de M. Millerand

PARIS, 2 novembre. — Le Président de la République a présidé cet après-midi la cérémonie d'inauguration des plaques commemoratives apposées à la Sorbonne à la mémoire des étudiants et des anciens étudiants de la faculté des lettres, morts pour la France.

Après que le président de la République et les personnalités officielles eurent pris possession des places qui leur étaient réservées et que la musique de la Garde Républicaine eût joué la « Marseillaise », écoutée par l'assistance debout, les trompettes de la Garde sonnent aux champs et, dans le silence ému du public, un professeur de la Faculté des lettres, M. Péchez, professeur au lycée Louis-le-Grand, donne lecture du volumineux livre d'or où sont inscrits les noms de tous les élèves et anciens élèves de la Faculté morts pour la France.

Une nouvelle sonnerie retentit : fermez le ban !

Les discours

Le premier discours est prononcé par M. Embredanne, président des étudiants de la Faculté des lettres, qui apporte aux morts l'hommage de leurs jeunes camarades et tire de leur sublime sacrifice une leçon d'espoir en les destinées de la France et de sainte horreur de la guerre.

Puis M. Trouet, président de l'Association des anciens élèves, directeur au ministère du Commerce, après avoir chaleureusement remercié les souscripteurs qui ont coopéré à l'érection du monument, a glorifié la mémoire de ceux qui ont fait pour nous le sacrifice de leur vie

M. Gustave Lanson, directeur de l'Ecole Normale Supérieure et professeur à la Faculté des lettres, parle ensuite : Père lui-même d'un universitaire mort pour la France, il a plus que tout autre le droit d'adresser à toute une génération de jeunes universitaires formés à la discipline de la Sorbonne et de l'Ecole Normale supérieure des paroles de fervente reconnaissance et d'éternel souvenir.

C'est ensuite un magistral discours de M. Brunot, doyen de la Faculté des lettres, qui, après avoir fait une très fine analyse du caractère de tous ces jeunes abandonnant les travaux dont ils avaient le patrimoine intellectuel et scientifique de la France, ont eu le mérite suprême de vouloir servir comme les autres et mourir comme les autres dans la sainte égalité de l'abandon que chacun faisait de soi au salut commun.

M. Paul Appell, recteur de l'Académie de Paris, apporte aux morts de la Faculté des lettres le salut de la grande famille universitaire toute entière.

M. Bérard, ministre de l'Instruction publique, prononce ensuite son discours, puis l'assistance écoute debout et dans le plus profond silence quelques paroles du président de la République.

Ensuite, cependant que la musique de la Garde Républicaine joue le chant funéraire de Fauré et la Marche Héroïque de Saint-Saëns, le cortège officiel gagne l'amphithéâtre Richelieu où a eu lieu l'inauguration.

Dans l'amphithéâtre Richelieu

Le monument consiste en quatre stèles de marbre rouge antique et or placés dans le péristyle qui donne accès à la bibliothèque et aux amphithéâtres de la Faculté des lettres. 329 noms y sont gravés. Des fleurs ont été déposées par des étudiants et par des familles au pied de chaque plaque commémorative devant laquelle le président de la République s'incline et qui font l'objet d'un pieux pèlerinage de la part du corps universitaire tout entier.

UN SUICIDE OU UN CRIME ?

PARIS, 2 novembre. — Cette nuit vers minuit, la femme Juliette Siméon, qui vivait, 229, rue de Paris à Pantin, avec un entrepreneur de chauffage André Barbou, a été grièvement blessée à la tête d'un coup de revolver. Elle a été transportée à l'hôpital Saint-Louis où son état a été jugé désespéré.

L'entrepreneur, qui, après avoir déclaré être l'auteur de cette tentative de meurtre, s'est rétracté et a déclaré que l'on se trouvait en présence d'un suicide, il a été gardé à la disposition du commissaire de police.

DEMAIN 6 PAGES

Le gouvernement de Constantinople démissionnerait

LONDRES, 2 novembre. — On mande de Constantinople à l'agence Reuter : On croit que la Sublime-Porte déclinera l'invitation de participer à la Conférence de Lausanne et que peut-être le gouvernement de Constantinople donnera sa démission.

Prévisions météorologiques

PARIS, 2 novembre. — *Prévisions Agricoles de l'Office National Météorologique pour la journée du 3 novembre :*

Région Parisienne. — Temps nuageux, tendance à se couvrir, pluies prochaines, vent de nord-ouest passant à sud, température douce. Le minimum de température sera d'environ : + 1°.

Région du Centre. — Temps nuageux, tendance à se couvrir, pluies prochaines, vent de nord-ouest, passant à sud, température douce. Le minimum de température sera d'environ : + 1°.

Région du Massif Central. — Temps nuageux avec larges éclaircies, vent variable faible, température un peu fraîche. Le minimum de température sera d'environ : + 4°.

NOS RICHESSES DU CENTRE

Une visite à l'Exposition d'Art et d'Art appliqué, à Bourges

SUPERBES ET NOMBREUSES LES ŒUVRES EXPOSÉES : : INTÉRESSENT LES ARTISTES ET ÉMERVEILLENT TOUS LES VISITEURS : : : : : : : : : :

L'exposition d'art et d'art appliqué, organisée annuellement à Bourges, par l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole d'Art et des Amis des Arts du Berry vient d'ouvrir ses portes.

Il convient tout d'abord, avant d'analyser les œuvres qui y sont exposées, de féliciter les organisateurs pour la manière parfaite dont ils en ont réalisé la présentation.

M. Chaumeau président et tous les membres du Comité y ont apporté généreusement leur temps et leurs efforts.

Après donc avoir remarqué, dès le seuil, combien cette manifestation est accueillante, nous irons si vous le voulez bien commencer notre visite tout au fond de la grande salle, là où l'on a rassemblé quelques unes des œuvres les plus marquantes de deux nobles artistes berrichons : Jules Dumontet et Henri Jossant, assez dissemblables pour que leurs œuvres rapprochées ne se nuisent pas, bien au contraire.

Les œuvres de deux artistes berrichons

Jules Dumontet dans des bustes d'où tout détail pittoresque est exclu, nous donne quelques œuvres remarquables de tenue et de sévère et froide grandeur. A leur côté, des statuettes, (celle entre autres intitulée « Le Chantre » et qui appartient au collectionneur avisé qu'est le docteur Témoin) nous révèlent un observateur aigu, mais qui n'oublie pas la dure discipline à laquelle il s'est astreint.

Dans l'art de Henri Jossant, art pour ainsi dire tout fait de naturalisme, il en va tout au contraire : c'est dans la recherche du détail que l'artiste trouve son mode d'expression. Quelques-uns des bustes présentés là (tels que le Tailleur d'Images, le Paysan du Berry, ainsi d'ailleurs que celui de M. Hervet), sont des œuvres hors de pair, dont le musée du Berry peut s'enorgueillir, et qui dans nombre d'années d'ici hors de toute mode passagère, transmettront à ceux qui viendront les interroger un peu de l'âme de nos Berrichons d'aujourd'hui et que l'artiste qu'était Jossant à su y enfermer.

Cl. *Paris-Centre*

JACQUES CŒUR

Par M. Jules Dumontet

Chez les peintres

Notre visite des rétrospectives terminée, nous parlerons tout d'abord parmi les peintres, des envois de M. Prévot-Valéri, dont les toiles sont pleines de lumière et d'air, et dont quelques-unes de celles exposées ici sont tout à fait remarquables, et ensuite de celles de M. Rétif, dont les nus en plein air sont si savoureux. Cet artiste fait pour aborder les grandes surfaces, connaît la nécessité des sacrifices et sait prendre dans la nature les quelques valeurs formes essentielles qui donneront à son œuvre le caractère d'éternité. Il nous semble que M. Rétif, élargissant son cadre, tenterait avec succès de la tapisserie, voire même de la fresque.

Cl. *Paris-Centre*

ISADORA DUNCAN

Buste marbre de M. Popineau

Mlle Bourgoin nous montre quelques toiles solides et pleines de belles qualités. Cortambert quelques intérieurs, et une nature morte, qui dénotent un œil fin et un métier sûr. Pontoy, un fort de Toulon lumineux et un beau paysage de la Creuse, ainsi d'ailleurs que de très jolies petites eaux-fortes.

Mlle Jeanne Raimond, de belles fleurs, quoiqu'un peu dures. Guiton deux toiles intéressantes, peintes grassement, dans une tonalité grise voulue.

Enfin, nous n'oublierons pas trois pochades et des croquis amusants d'un tout jeune homme, Yves Brayer, qui dénotent de très belles qualités de peintre.

Un chemin de Duguet très intéressant, une étude de ce jardin de l'archevêché, que l'auteur Marguerital soigne avec tant de goût.

Et pour en finir avec les peintres, nous signalerons encore la toile curieuse d'Osterlind, dont la recherche nous déroute un peu.

Aquarelles et pastels

Parmi les aquarellistes, il se trouve ici des envois remarquables, parmi lesquels nous citerons tout d'abord ceux de M. Debourg dont le moins que l'on puisse dire est qu'il est parfaitement maître de son procédé et Maréchal, dont les œuvres sont d'une très belle lumière et d'une technique parfaite.

Nous noterons ensuite, M. Henri Laleure, dont une exposition récente nous avait montré le beau talent, trois paysages d'une couleur très agréable.

M. E. Chaumeau, une salle du Musée du Berry, très consciencieuse, qui nous fait regretter que cet artiste ne se manifeste pas plus.

De Jamet de très jolis effets : « Derniers rayons » et « Clair de lune ». De Mlle Dupuis un envoi très important, un peu gris, mais où nous signalerons plus particulièrement les fleurs. Sans oublier MM. Maquaire, Mouganaste, Gaudet, Jacquin (dont les dessins à la plume sont très jolis), Millet et Mouillon.

Parmi les pastels, ceux de M. Plat, auquel nous voyons tous les ans franchir une étape nouvelle vers la maîtrise qu'il atteindra bientôt, nous retiennent tout d'abord par leurs belles qualités. Ceux de M. Y. Carion, nous arrêtent ensuite avec ceux très curieux de Mme Clauzel et le joli portrait exposé par Mlle de Neuchèze.

Une mention spéciale est bien méritée par les très beaux dessins de M. Chavaillon, que nous aimerions voir traduits par le procédé de la lithographie.

Nous voudrions aussi faire une place à part aux croquis-charge de Ferdinand Chaumeau (Fer Chau) qui sont d'une si fine observation et d'une habileté remarquable.

Chez les sculpteurs

Parmi les sculpteurs nous signalerons les envois de Popineau dont le buste de Mme Isadora Duncan est parmi les œuvres qu'il présente, le meilleur morceau. Ce n'est pas à proprement parler un portrait mais bien une impression du charme extraordinaire qui se dégage de la belle danseuse à la scène. Son autre marbre et son panneau de bois montrent sa connaissance des ressour-

Cl. *Paris-Centre*

Un coin de l'Exposition rétrospective des œuvres de M. Henri Jossant.

(Cl. Paris-Centre)

Un coin de l'Exposition rétrospective des œuvres de M. Jules Dumontet.

ées de la matière qu'il travaille lui-même et attaque même souvent directement. Le buste de M. D. est simple et large.

Le buste en bois présenté par M. Thibault est également très intéressante, la physionomie curieuse et inquiète de son modèle est parfaitement rendue. Un médaillon du même artiste est à remarquer.

Les petits bronzes de Mlle Jozon sont d'une artiste qui sait élaguer tous les détails inutiles et voir quand même dans de petites choses.

Nous signalerons encore les bronzes de Ravot, dont le grand buste de Poilu est malheureusement plus grand par la dimension que par la vision ; et encore les envois de MM. de Chaumont-Quitry et Jouannin.

Aux arts décoratifs le maître ferronnier Robert expose un écureuil et un marabout en fer forgé qui sont deux pièces magnifiques, ainsi que des petits grès fort amusants.

Un autre ferronnier Baudron nous montre un heurtoir de porte qui est un beau morceau.

M. Monganaste, a là, des vases et une coupe en porcelaine dure, décor grand feu qui sont des morceaux de céramiques admirables.

M. Jeandet, de très jolies poteries en terre émaillée.

M. Sabattier a lui toute une vitrine de bibelots tous intéressants et qui montrent de la part de cet artiste une grande connaissance de techniques fort diverses.

Mlle Robert montra des broderies d'un goût et d'une exécution parfaites. Enfin, nous n'oublions pas les envois intéressants de Mme Coudercq, MM. Mary et Nicolle.

Les artistes méridionaux

Il ne nous reste plus maintenant qu'à étudier l'envoi collectif intéressant fait par la Société des Artistes Méridionaux de Toulouse.

Les deux toiles de M. Fauré sont deux morceaux intéressants et d'une technique serrée.

Le « Collioure » de M. Soudan nous révèle de très belles qualités, une vision simple peut être même un peu sommaire dans les premiers plans. Le Silène de M. Lupiac est plein de bonnes choses, mais un peu confus, cet artiste a à se méfier de sa facilité. Nous citerons encore les envois de MM. Ramond et Boyer.

M. Pavie a deux bronzes qui sont des œuvres de véritable sculpteur où la volonté d'éviter les trous et de masser les volumes, va malheureusement parfois, jusqu'à la lourdeur.

M. Olié avec des bois gravés, des plaquettes en étain et en bronze et des fers forgés nous montre la diversité de son talent.

M. Alet expose une vitrine en noyer et un guéridon qui sont vraiment deux très jolies choses.

Cette intéressante manifestation restera ouverte jusqu'au 26 novembre.

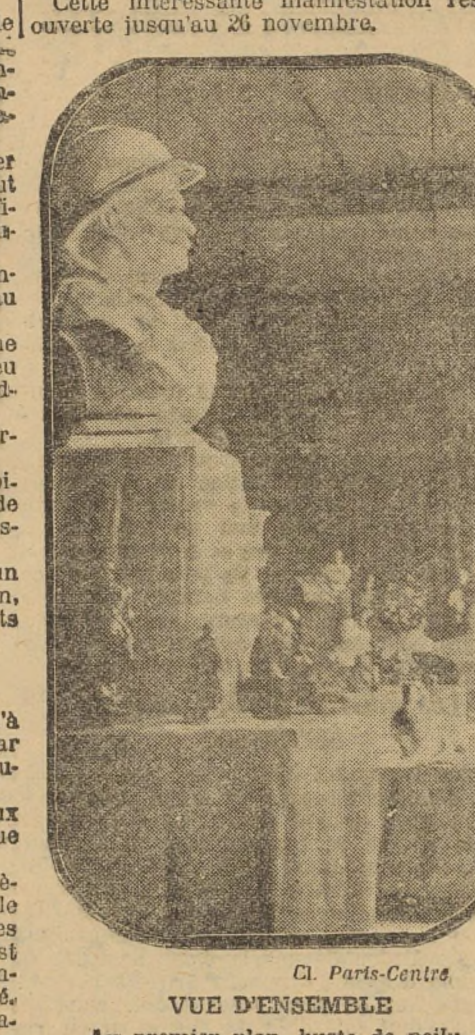

Cl. Paris-Centre

VUE D'ENSEMBLE

Au premier plan, buste de poilu, de M. Camille Ravot.

NIÈVRE

COINS ET RECOINS DU VIEUX NEVERS

Le Parc

Au temps où Maistre Adam Billault rimait, à l'ombre des grands arbres du Parc, de belles stances à la Princesse Marie, toute la partie haute était, de vigne, plantée. L'histoire de l'agrandissement de notre belle promenade date de 1767 et ressemble à un conte de Perrault.

Un jour, le Duc de Nivernais, en visite dans sa bonne ville de Nevers, se promenait au Parc avec Madame de Maux et Madame de Prunevaux qu'il affectionnait beaucoup. Ces dames lui représentèrent que cette vigne ajoutée au Parc, rendrait, cette promenade beaucoup plus belle et que les habitants de Nevers se rappelleraient toujours avec reconnaissance son séjour parmi eux

..Le galant Duc ordonna de convertir cette vigne en pelouse plantée d'arbres, dans le mode des jardins anglais, chose qui fut faite immédiatement avec goût.

C'est ainsi que le désir d'une jolie femme, accueilli par la galanterie d'un fastueux seigneur, procura à la ville une des plus spacieuses promenades qui existent, d'où la vue s'étend sur la Loire et sur le riant coteau des Montapins.

A la Révolution, Mancini-Mazarini, notre ci-devant duc de Nivernais ayant été incarcéré comme suspect, Fouché autorisa le conseil général de la commune à user du Parc du Duc comme de sa propriété.

A compter de ce jour, le Parc devint un lieu de pèlerinage patriotique. Chaque Décadi, la foule s'assemblait au pied d'une haute butte de terre, appelée la Montagne, pour y commémorer tour à tour : la Jeunesse, la Vieillesse, les Epoux, l'Agriculture ou bien la mort des tyrans. Cette montagne, dédiée aux Mânes des martyrs de la Liberté, avait été élevée par la foule des bons citoyens des quatre sections : Porte du Croux, Loire, Nièvre et de la Barre.

Près de la montagne fut également dressée une pyramide à la gloire des bons républicains. Simple pyramide sans ornement, placée sur des gradins de terre où l'on sema du sainfoin; elle était entourée d'une balustrade faite d'échalas.

Si la montagne résista aux intempéries, la pyramide, en Frimaire 1794, commença à donner de sérieuses inquiétudes., tant elle penchait sur sa base.

Aussi, fut-il décidé qu'elle serait transportée dans le chœur de la ci-devant cathédrale, alors temple de l'Etre suprême.

Et quand vint Ventôse, la disparition de la montagne fut décrétée, car elle avait été, parait-il, élevée « moins à la Divinité qu'à la Discorde ». Tous les bons citoyens furent donc invités à concourir avec empressement à la destruction de cette masse de terre qui encombrait le milieu du Parc.

Vingt ans plus tard, le long de ses allées, on élevait hâtivement d'immenses baraquements pour y abriter les hommes et les chevaux de l'armée du Prince de Saxe-Cobourg qui y séjournèrent pendant quatre-vingt-sept jours. C'est après le départ des Alliés que le Parc fut remis, une fois de plus, en état. On fit de nouvelles plantations d'arbres et l'on abattit les grands peupliers, autour du rond-point, arbres de la Liberté qu'avait fait planter Fouché.

Moins privilégiés que nos Alliés de 1825, nos malheureux soldats, pendant le terrible hiver de 1870-71, n'eurent aucun baraquement pour s'abriter du froid, c'est sur les pelouses couvertes de neige glacée qu'ils campèrent. Mais pendant les concours régionaux, le Parc se couvrait de baraquements. Et aujourd'hui, les forains, à la Fête-Dieu, y dressent leurs attractions qui attirent tout Nevers et ses environs.

Le jet d'eau actuel, était autrefois au milieu de la grande allée dont il rompait la monotonie. Le 1er mai 1887, fut inauguré l'élégant kiosque de la musique, venu remplacer le branlant kiosque de bois.

Dans le haut du Parc, il y avait une maisonnette qui abrita tout d'abord le gardien de cette promenade avant de se transformer en buvette. Là, par les beaux jours, les tables se dressaient à l'ombre des grands ormes. Les enfants s'y réunissaient autour d'un petit théâtre en plein air, pour applaudir Guignol rossant Monsieur le Commissaire !

Les Nivernais restent jaloux de leur Parc, c'est la promenade favorite des petits et des grands. Ils aiment y venir écouter les concerts, s'y reposer et y respirer le bon air à l'ombre des 1.250 arbres qui ombragent de leurs ramures une superficie de près de 8 hectares. Aussi chaque fois qu'il est question d'y apporter une modification quelconque, pas un seul Nivernais n'y reste indifférent. GUI.

Entre Coulanges et Nevers une automobile renverse et blesse grièvement un homme et un enfant

Le jour de la Toussaint, M. Georges Rogues coiffeur place du président Wilson à Nevers, revenait entre 17 et 18 heures, avec sa femme et son petit garçon de passer la journée chez ses parents, à Coulanges, et rentrait à Nevers. Il suivait, à la descente du Pont-Patin le côté droit de sa route, entre le caniveau et les murs de la propriété de Mme Sonnet, quand une auto conduite par M. Glaumont fils, demeurant 10, rue Jean-Jaurès, et allant également à Nevers, vint cueillir et renverser M. Rogues, ainsi que la voiture d'enfant où se trouvait le fils de M. Rogue.

M. Rogues a été relevé par les témoins de l'accident avec une jambe cassée et son jeune enfant avec une profonde blessure à la tête qui fait redouter la méningite.

Avant de faire vos achats, n'hésitez pas à faire une visite à la PARASOLERIE MODERNE 26, avenue de la Gare, où vous trouverez avec le bon accueil, l'assortiment complet en parapluies, cannes, maroquineries fines, les dernières nouveautés de la saison, à des prix extraordinaires à qualité égale.
Rayon spécial d'articles de voyage.

A l'occasion de la Foire, le **Garage de la Gare Claude MIAS**, 22, rue de Vertpré, téléph. 2-73 et 4-98, invite Messieurs les Agriculteurs et Commerçants de venir voir et essayer la **NOUVELLE CHARRETTE NORMANDE Peugeot**
Le dernier modèle éclairage et démarrage électrique, 14.200 francs, taxe comprise.

Vêtements sur Mesure pour Hommes
L. ELOT
Tailleur et ex-coupeur à Paris
29, rue Lafayette, NEVERS
CHOIX DE DRAPERIE HAUTE NOUVEAUTÉ
Maison de toute confiance
Atelier de réparations en tous genres

CERCY-LA-TOUR

FOIRE DE CERCY-LA-TOUR

Le syndicat d'élevage de Cercy-la-Tour organise un concours pour veaux mâles et génisses à l'occasion de la foire du 6 novembre. Des primes importantes seront distribuée.

Nous savons que les propriétaires des écuries les plus renommées enverront leurs meilleurs produits. Les acquéreurs sont certains de trouver, en même temps que des animaux de toutes catégories, des reproducteurs de choix.

Les opérations du jury commenceront à 8 h. 30.

La distribution des récompenses aura lieu à la mairie, à 14 heures.

En organisant ce concours, nous répondons aux vœux maintes fois exprimés des acheteurs de toutes régions qui ont pu apprécier les qualités de bétail de la contrée.

La ville de Cercy-la-Tour est desservie par de nombreux trains dans toutes les directions (avec un quai d'embarquement idéal) et possède des hôtels de premier ordre

Les cambrioleurs de Vierzon viendraient-ils de temps à autre s'exercer à Nevers?

On croit être sur une bonne piste

Ainsi que « Paris-Centre » l'a annoncé dans son numéro du 18 octobre écoulé, M. Chovelon, directeur de l'Agence Nationale d'Affichage à Nevers, a bien été victime d'un vol de 2.000 fr. dont un titre de 1.000 fr. de l'Emprunt de la Défense Nationale 1920.

D'actives recherches ayant été effectuées, ont permis d'apprendre que les deux escrocs allouant 200 francs à un chauffeur du Garage Godard, se sont fait conduire à Bourges en automobile d'où ils ont pris le train pour une destination inconnue.

A la suite de la première enquête, on est amené à croire que ces deux filous et les voleurs de Vierzon font partie de la même bande.

NEVERS

LEGS CHEVINEAU

Avis. — Les familles nombreuses, de nationalité française, habitant Nevers depuis plus de deux ans, peuvent, dès maintenant, et jusqu'au 20 novembre prochain, adresser à la mairie, leur demande de participation aux revenus du legs Chevineau.

Toutes les familles recevant des secours d'allocations ou du bureau de bienfaisance, pourront participer à l'attribution du dit legs.

ECOLE MUNICIPALE DES ARTS

Les cours professés à cette école commenceront le 7 novembre et auront lieu comme suit :

Cours de dessin artistique, de composition décorative et de peinture, pour hommes et jeunes gens, professeur M. Berthault.

Les mardis, mercredis et vendredis de 7 à 9 heures du soir, et les dimanches de 9 à 11 h. du matin.

Cours de dessin géométrique et de trait, pour hommes et jeunes gens. Professeur, M. Th. Montagnon.

Les mardis, mercredis, vendredis de 7 heures un quart à 9 heures du soir et les dimanches, de 9 h. 30 à 11 heures un quart du matin.

Cours de dessin et de composition décorative, pour dames et jeunes filles. Professeur, Mme Gaudry-Allar.

Les mardis de 4 à 6 heures du soir et les jeudis de 8 à 10 h. 30 du matin et de 1 h. 30 à 5 heures du soir.

Les inscriptions à ces cours sont reçues dès maintenant à la mairie (secrétariat).

UN TORO !

Tout comme à Pougues, une corrida a eu lieu hier matin sur les pavés de la rue du Pont-Cizeau.

Vers 10 heures, les habitants de cette artère étaient très étonnés de voir sous leurs fenêtres, un énorme bœuf, circuler et gambader librement.

Cette bête n'ayant sans doute pas dans les veines, le même sang que le fameux « toro » aurait pu dans son affolement devenir dangereux.

Mais c'est alors que l'agent Roche, servant dans l'occasion de « servants de plazza », parvint, avec l'aide de quelques spectateurs à faire réintégrer à ce gênant promeneur, l'écurie de M. Habert, boucher, d'où il s'était échappé.

La Boule Nivernaise. — Les membres de la « Boule Nivernaise » sont informés que la réunion générale annuelle de la société, qui devait avoir lieu le 21 octobre, a été reportée au samedi 4 novembre, au siège de la société. Présence indispensable.

Accident. — Jeudi, vers midi, une voiture appartenant à M. Rémy, de Fourchambault, passait rue de Mouësse, quand soudain le cheval s'emballa. Les deux brancards de la voiture furent cassés et celle-ci vint heurter violemment le trottoir. Le conducteur s'en tira indemne, quant au cheval, il fut arrêté quelques mètres plus loin. Tout se borne à des dégâts matériels.

Trouvailles. — Réclamer à : M. Delouze, rue de l'Aiguillon, un livret d'enfant ; à M. Boyault rue Hanoteau, un billet de banque et au bureau de police, une fourrure et une sacoche.

Vol. — Une bicyclette ayant été déposée dans une cabane située aux Montapins, a été volée la nuit dernière.

Des recherches sont effectuées pour retrouver le voleur.

Vol. — Hier soir, Simon Martin, âgé de 32 ans, sans profession et sans domicile fixe, a été surpris, dérobant une boîte de camembert à l'étalage de M. Beltran, marchand de primeurs rue de la Barre. Il a été arrêté et mis à la disposition du Parquet.

Procès-verbaux. — Favereau, âgé de 44 ans, magasinier, et François Dougny, 41 ans, sans domicile fixe, se voient dresser procès-verbaux le premier pour défaut d'éclairage et de plaque d'identité à sa bicyclette, et le second pour ivresse publique.

Dans le P.-L.-M. — M. F. Pierdet, chef de dépôt principal à Dijon-Perrigny, passe ingénieur-adjoint à Nîmes, à dater du 15 courant.

M. F. Pierdet est le fils aîné de M. Pierre Pierdet, retraité de la police municipale de Nevers, et ex-agent des P.T.T.

TRONSANGES

LA FETE DU 11 NOVEMBRE

A 14 heures 30, course cyclo-pédestre, 12 kilomètres, ouverte à tout coureur. Engagements reçus contre la somme de 1 franc au café Meunier, route de Paris. Prix, 40, 20, 10, 5 fr.

A 15 h. ½, course aux ânes et aux sacs. Nombreux prix.

A 16 heures, tirage de la tombola.

Pendant toutes les attractions, un tir tournoi est ouvert à tout tireur.

18 heures, remise des prix.

VARENNES-LES-NEVERS

Vol. — M. Domnec, fermier à Boulorges, commune de Varennes-les-Nevers, a été volé d'une somme de 400 francs, par une femme Cottard, demeurant à Nevers, cette femme a pris la fuite.

VARZY

Procès-verbal. — Dimanche denrier, vers 16 heures, Emile Denis, dit Chapoutat, a trouvé rien de mieux que de faire partir des fusées, jusque dans l'intérieur de l'Hôtel Pisson.

La gendarmerie, aussitôt prévenue, s'est rendue sur les lieux et a gratifié Denis d'un procès-verbal.

Arrestation. — Louis Mesnet, natif de Cognac, âgé de 41 ans, a été arrêté lundi matin par la gendarmerie, pour vagabondage et mendicité.

TANNAY

Caisse d'épargne. — Mouvement du 29 octobre. — Versements : 2.775 francs ; remboursement : 500 francs.

Etat-civil :

Décès. — Antoinette Boidot, veuve Champéroux, 80 ans ; — Eugène Cuchet, 73 ans.

Accident. — Le 29 octobre 1922, notre société sportive la Tannaysienne, se rencontrait avec la 2e équipe de l'U. S. C. de Clamecy.

Le capitaine tannaysien voulut dégager, mais il glissa et contracta par cette chute une entorse au genou avec épanchement, le docteur Lallier, qui donna les soins au blessé, ordonna un repos de 15 jours. Les risques sont couverts par une assurance.

MOULINS-ENGILBERT

Etat-civil :

Naissances. — Thérèse Chaignot, à Marry : — Georges Morlet, à La Guettaude.

Décès. — Antoinette Michot, 9 mois, au Bois-de-Chaume ; — Henri Poulin, 77 ans ; — Lazare Martin, 72 ans ; — Jean Moreau, 93 ans, à Commagny ; — Jean Lemaître, 74 ans, à Mourceau.

Mariages. — Jean-Marie Chaussard, à Sermages et Marguerite Perceau, à La Brosse ; — Joseph Roblin, à Ville-Dieu, et Hortense Pasquier, veuve Guilhot, à Ville-Dieu (Vaucluse) ; — Gorges Pierdon, et Marie Martin, à Flez-Cuzy.

GERMENAY

Accident. — Amédée Girard, âgée de 25 ans, domestique à Germenay, s'est écrasé le pouce de la main gauche avec la tête d'une cognée, en plantant un pieu. 10 jours d'incapacité de travail ont été prévus par le médecin.

Au Tribunal correctionnel de Nevers

L'audience est ouverte à 13 h. 30, sous la présidence de M. Villemenot assisté de MM. Lavondès juge au siège et Dramard, juge à Nevers. M. Estorges, substitut occupe la place du ministère public.

Une assistance nombreuse est venue assister à cette audience qui, en partie, n'a à délibérer que sur des affaires de coups et blessures réciproques.

— Déjà condamnée deux fois pour vol, Rose Petot s'occupe depuis sa libération : elle vole un parapluie chez M. Breugnot, rue La-Fayette où elle s'était présentée en quête de travail.

Pleurant à chaudes larmes pendant la plaidoirie de Me Gromolard, elle ne peut que dire « il faisait si mauvais, il pleuvait tant, que je l'ai pris sans le faire attention ».

Mais le tribunal ne l'entend pas ainsi et la condamne à 15 jours de prison.

— Emile Sartenet déjà condamné, de nombreuses fois, ne peut pas se décider à se procurer un carnet anthropométrique ce qui lui vaut une condamnation de 6 jours de prison.

... Et la série des coups et blessures commence.

— Charles Drure, Achille Cocard et Marcel Bonnot tous les trois de Nevers, comparaissent pour coups et blessures.

Dimanche dernier, dans un débit de la route de Paris, Charles Drure dans une dispute, donne un coup de poing à René Colas, de Nevers.

Cocard voulant mettre fin à la bataille intervient dans la rixe, c'est alors que le jeune Drure prenant un revolver dans la poche de Marcel Bonnot, tire sur Colas qui n'est heureusement pas atteint.

Me Gromolard prend la défense de Charles Drure qui est condamné à 10 jours d'emprisonnement avec sursis et 50 francs d'amende.

Achille Cocard, défendu par Me Lhospied n'attrape que 16 francs d'amende tandis que Bonnot comparu pour port d'arme prohibé en est quitte pour 4 jours de prison avec sursis et 50 francs d'amende.

— Claude Briffaut, mutilé de guerre et Guillaume Thomas, âgé de 73 ans, demeurant près de Saint-Saulge viennent devant la barre eux aussi, pour échange de coups et blessures.

La dispute a été créée par le passage de Thomas dans le territoire de Briffaut d'où il résulte un coup de fouet pour Thomas et un coup de fourche dans le bras pour Briffaut.

Me Hugon prend la défense de Thomas qui retourne à sa place avec 50 francs d'amende.

Briffaut défendu par Me Lhospied est acquitté.

— Les deux frères Amiot, revenant tous les deux sur la même bicyclette s'amusent à bousculer au passage, M. Philibert sur la route de Magny, coups de poing de la part de Amiot aîné déjà condamné à 40 jours de prison pour violences.

Me Lhospied se présente pour Amiot qui est condamné à 100 francs d'amende.

— Jean Delorme, âgé de 34 ans a porté des coups au cours d'une discussion, sur son oncle M. Philibert Bonnet.

Il est condamné à 50 francs d'amende.

— Jean Blatrit n'ayant pas payé ses dettes à Léon Picot, celui-ci essaie les arguments frappants et lui porte de violents coups.

Me Lhospied se présente pour Picot qui récolte 50 francs d'amende.

— M. Fouquet, garde-particulier a surpris à deux instants différents, Gilbert Blucat, chassant à l'aide d'un furet et sans permis de chasse.

Il est condamné à 25 francs d'amende et 100 francs pour défaut de permis.

L'audience est levée à 15 heures 3/4.

MAGNY-COURS

LA FETE NATIONALE

Voici le programme de la fête nationale du 11 novembre organisée par la municipalité et la section des poilus nivernais de Magny-Cours.

A 9 h. 30, service pour les enfants de Magny tombés au champ d'honneur ;

A 11 heures, dépôt d'une couronne au monument du cimetière ;

A 11 h. 30, banquet par souscription : prix 13 francs.

14 à 16 heures, jeux divers réservés aux enfants et jeunes gens de Magny-Cours ; courses de bicyclettes, de cerceau, à pied, jeu des ciseaux, etc.

16 heures distribution de gâteaux aux enfants.

16 h. 30 à 18 h. 30, bal à grand orchestre.

20 h. retraite aux flambeaux, illuminations du bourg.

20 h. 30, grand bal, bataille de confettis et serpentins.

Les souscriptions au banquet seront reçues chez MM. Maltat, Chaumereuil et Autissier, jusqu'au 8 novembre, dernier délai.

Le maire invite les habitants à pavoiser et illuminer le 11 novembre 1922.

FOURCHAMBAULT

Vol. — Route de Nevers, à Fourchambault, il a été volé au préjudice de M. Duprilot, au Magny, une montre de dame et un kilo de pain, le tout estimé à 50 francs.

L'auteur du vol est inconnu.

Vol. — Solange, dit Jouve, demeurant à Fourchambaut, qui avait hébergé pendant quelques jours une jeune femme, a été soulagée de la somme de 130 francs.

SAINT-SAULGE

Arrestation. — Les gendarmes de Saint-Saulge en tournée dans cette localité, ont arrêté Dominico Gibolai, 22 ans, et Gervasio Ravenia, 46 ans, tous les deux marchands de cadres, pour défaut de carnet anthropométrique et d'extrait de certificat d'immatriculation.

DORNES

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunira en séance ordinaire, le dimanche 5 novembre, à 10 heures.

Principales affaires à examiner : Vote de suppléments de crédit ; mise en adjudication du vieux presbytère ; projet d'établissement d'une grille sur le mur de l'école de garçons ; désignation des répartiteurs ; désignation des délégués pour la révision de la liste électorale; examen des diverses demandes d'assistance.

Paiement des nourrices. — Le percepteur de Dornes paiera les nourrices aux dates ci-après:

Cossaye, le lundi 6 novembre, à 8 h. 30.

Neuville-les-Decize, le lundi 6 novembre, à 14 heures.

Dornes, le samedi 4 novembre, à 8 h. 30.

Lucenay-les-Aix, le jeudi 9 novembre, à 8 h. 30.

Toury-Lurcy, le samedi 11 novembre, à 8 h. 30.

Toury-sur-Jour, le samedi 18 novembre, à 8 h. 30.

Saint-Parize-en-Viry, le samedi 18 novembre, à 14 heures.

Tresnay, le lundi 20 novembre, à 8 h. 30.

POUILLY-SUR-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL

Le dimanche 5 octobre, à 15 heures, le conseil examinera l'ordre du jour suivant :

1. Nomination de répartiteurs pour 1923 et de délégués pour révision de la liste électorale ; 2. Utilisation du montant du legs Bière; 3. Eclairage électrique ; 4. Lois d'assistance ; 5. Fournitures scolaires gratuites; 6. Affaires diverses.

Etat-civil :

Naissance. — Marcel Denis.

Décès. — François Bonnard, 73 ans, au Bouchot ; — Charles Desettre, 65 ans, époux Lebrun ; — Anne Lesort, 74 ans, veuve Laurent, à Charenton.

ALLIER

MONTLUÇON

Etat-civil :

Naissances. — Yvonne Robin ; — André Aupomerol.

Décès. — Marie-Louise Lagrange, 21 ans, épouse Perroy.

Pour un droit de passage. — La dame Clémentine Brochard, 39 ans, propriétaire à Estivareilles, n'admet pas que son voisin, M. Rochelet Jean, 45 ans, propriétaire, emprunte pour se rendre dans certains terrains, un chemin qui est mitoyen aux deux propriétaires.

C'est ainsi que, ces jours derniers, M. Rochelet, accompagné d'un ami, passant devant la porte de la voisine en question, reçut au travers de ses jambes le contenu d'un récipient d'eau chaude. En même temps, la dame Brochard accompagnait ce jet d'une bordée d'injures qui n'avaient rien d'académiques, encore que plusieurs des mots empruntés figurassent dans le dictionnaire.

Echaudé et mécontent, M. Rochelet a déposé une plainte et une enquête a été ouverte par la gendarmerie.

Les contraventions. — L'auto 9734 a été rencontrée circulant de nuit sans avoir aucune lumière, ce qui a valu une contravention à celui qui la conduisait.

— M. Pierre Durin, 52 ans, domestique à Montluçon ; M. Jean Laforrest, 58 ans, représentant de commerce à Montluçon et M. Albert Beurrier, 24 ans, cultivateur à Echassières, ont été rencontrés conduisant des voitures qui n'avaient pas l'éclairage réglementaire, ce qui a valu une contravention à chacun des conducteurs.

— M. Passat Sigismond, 33 ans, mécanicien à Cosne d'Allier, a été rencontré par les gendarmes alors qu'il pilotait une automobile qui, malgré la nuit, n'était munie d'aucune lumière.

— M. Victor Bougerolle, 47 ans, marchand de porcs à Viessat (Creuse) regagnait de nuit son domicile sur une voiture d'où toute lumière était absente. Contravention.

— Le vélo sur lequel se trouvait, pour se promener de nuit, M. Jean Debize, 27 ans, ouvrier d'usine à Lavault-Sainte-Anne, était dépourvu de lumière. Contravention.

— M. Catherine Amizet, 70 ans, propriétaire à Courçais s'est vu dresser une contravention pour ne pas avoir mis de muselière à son chien.

— Pour le même motif, une contravention a été dressée contre Marie Dubourg, 47 ans, ménagère à Saint-Désiré.

— Les gendarmes ont dressé une contravention chacun, à M. Amizet Jean, 57 ans, cultivateur à Courçais, et à M. Renault Jean, 72 ans, propriétaire à Hérisson, dont les voitures ne portaient pas la plaque d'identité prescrite par les règlements.

— L'auto 8321-F circulait dans les rues de Montluçon sans phare. Une contravention.

— Sur le boulevard de Courtais, le conducteur de l'auto 613.F-G s'est servi de son klaxon. Contravention.

— Les vélos que montaient MM. Petit Elie, 20 ans et Martin Georges, 24 ans, tous les deux ouvriers d'usine à Montluçon, ne portaient pas l'éclairage réglementaire. Contravention.

— M. Raoul Gansouënat, 24 ans, négociant à Montluçon, a été rencontré sur une bicyclette qui n'avait ni plaque de contrôle, ni plaque d'identité. Contravention.

— Le numéro que se trouvait à l'arrière de l'auto 262-Y-5 était inscrit à la craie alors qu'il manquait totalement à l'avant de la voiture. Contravention.

Les accidents du travail. — M. Emile Godefroid, 56 ans, ouvrier à la Verrerie, demeurant, rue de la République, a été brûlé au pied droit par un morceau de verre chaud.

— M. Alphonse Raclet, manœuvre chez M. Moine, industriel, quai de Blanzat, au chargement des tuiles sur un camion, s'est fait mal au poignet droit ce qui a provoqué un épanchement synovial.

— M. François Boutillon, 37 ans, maçon à l'usine des Frès Creux, demeurant rue Chabot d'Allier, s'est contusionné le genou droit en tombant sur une brique.

— M. Louis Bayet, 43 ans, mouleur à l'usine des Hauts-Fourneaux, demeurant rue des Fondeurs, s'est fait mal dans les reins en plaçant des plaques dans les trous du volant.

— M. Antoine Thévenet, 23 ans, enfourneur à l'usine des Hauts-Fourneaux, demeurant à la Goutelle, s'est fait serrer le majeur gauche entre les crochets d'un wagon.

— M. Marcel Redon, 18 ans, couleur à l'usine des Hauts-Fourneaux, demeurant à Désertines, en procédant à une coulée, a reçu sur le pied gauche une projection de métal en fusion.

— M. Paul Penon, 23 ans, tourneur, chez M. Aufaure, garagiste à Montluçon, et demeurant rue Raquin, a reçu un grain d'émeri dans l'œil gauche en meulant une pièce.

— M. Edmond Lévêque, 30 ans, manœuvre à l'Entretien de la Compagnie d'Orléans, demeurant impasse Barathon, s'est fait contusionner la main gauche et le pouce droit en plaçant une traverse sous un vagon.

— M. Léon Lalleuriel, 32 ans, contremaître à l'usine Saint-Jacques, demeurant rue de Paris, en passant un déboucher dans un trou de coulée, a été atteint au pied gauche par une projection de métal en fusion.

— M. Gilbert Redon, 46 ans, aide à l'usine Saint-Jacques, demeurant rue de Paris, a été contusionné au menton par sa pince sur laquelle était tombé un lingot.

— M. Antoine Beaufie, 59 ans, ployeur de tôle à l'usine des Fers-Creux, demeurant route de Chambon, a été brûlé au pied gauche par des scories de soudage du laminoir.

VICHY

COLLISION DE VOITURES

A l'angle de la rue du Marché et de la rue Georges-Clemenceau, une camionnette conduite par M. Gain, domicilié rue Salignat, a heurté violemment une voiturette appartenant à M. Chantenay, source Robert, à Saint-Yorre et lui a causé des dégâts matériels considérables.

Société agricole. — La prochaine réunion de la société aura lieu dimanche prochain, 5 novembre, à la mairie de Vichy.

A qui la bécane ? — On a trouvé quai de l'Allier, devant la clinique de La Pergola, une bicyclette abandonnée qui a été déposée au commissariat, à la disposition de son propriétaire.

Cirque. — Le Zoo-Circus arrivera demain samedi à Vichy.

Il débutera le soir même, place du Champ-de-Foire et donnera dimanche 5 novembre, une matinée à 15 heures et sa dernière soirée.

BELLENAVES

Dans une maison incendiée. — M. Jean-Emile Mesples, propriétaire à Montmarault, a déclaré à la gendarmerie, qu'en déblayant une maison incendiée, dans laquelle avait péri, le 22 septembre, Mme veuve Jeanthon, il a trouvé des ossements humains.

Ces ossements sont vraisemblablement ceux de la malheureuse femme.

MOULINS

A la gare. — M. Joseph Pary, intérimaire de 2e classe à Moulins, passe au même titre à Boën.

M. Louis Mangin, conducteur à Moulins, passe chef de train à Paray-le-Monial.

M. Louis Chauvet, vagonnier à Arvant, passe conducteur à Moulins.

Eaux et forêts. — Sont inscrits au tableau de concours pour l'attribution de la médaille d'honneur : MM. Lièvremont, brigadier à St-Didier ; Mercier, garde à Chassières ; Vendeling, brigadier à Montilly.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par M. Soleil rue de Bourgogne, une chaîne avec pendentif ; par M. Courtade, rue Michelet, un sac à main; par Mlle Petitalot, 1, rue du Quatre-Septembre, un médaillon ; par M. Pihaudin, rue Jean-Jacques Rousseau, un sac à main d'enfant.

Société d'émulation. — La réunion mensuelle de la société d'émulation aura lieu le lundi 6 novembre, à 20 heures.

Le temps. — Le thermomètre indiquait hier : à 7 heures, 5° 5 ; à midi, 8° ; maxima 9° 3; minima 5 ° ; baromètre à midi, 757 m/m.

Service des eaux. — Pour permettre une réparation urgente sur le réseau de distribution, la vanne d'alimentation sera fermée vendredi soir, une partie de la nuit, à partir de 20 h.

Les habitants des quartiers hauts sont donc invités à faire ce soir là leur provision d'eau en temps utile.

Les accidents du travail. — Henri Fosset, 30 ans, tanneur à la Madeleine, s'est blessé à la main gauche en mettant en marche une pompe électrique. Incapacité de travail de 15 jours.

LOIRET

PITHIVIERS

FÊTE NATIONALE DU 11 NOVEMBRE

Distribution de secours aux indigents.

A 9 heures : Inauguration de la Salle Palma-Gourdon, au Musée municipal.

A 14 heures : Sous les auspices de la Municipalité : Concert au théâtre, par la Fanfare et l'Union Pithivérienne des Soldats de la Grande Guerre.

M. Gagnieux, directeur de l'Usine à Gaz, a fait don au Bureau de Bienfaisance de 25 hl. de grésillon, pour les indigents.

Le marché. — Il est rappelé que le prochain marché aura lieu à Pithiviers *le vendredi 10 novembre*, au lieu du Samedi 11.

Etat-civil :

Naissances. — Georgette Pavée ; — Simonne Paillarde ; — Robert Bellanger.

Décès. — Marie Foucault, veuve Liger, 81 ans; — Alban Quernec, 24 ans.

Les ouvriers de batterie. — Ils sont légion en ce moment dans l'arrondissement, aussi n'est-il pas étonnant que quelques-uns fassent parler d'eux. Dimanche soir il y eut en ville quelques batailles et des disputes, mais heureusement rien de sérieux. L'un d'eux, nommé Lorit, a prétendu avoir été volé de son paletot en cuir et de son portefeuille, contenant 150 fr., mais l'enquête de la gendarmerie n'a donné aucun résultat probant.

MONTCRESSON

Accident. — Berger au service de M. Delaveau, cultivateur, le jeune Saillant René, 13 ans, passait de l'avoine au concasseur. Sa main gauche fut prise dans un engrenage et trois doigts assez fortement atteints. Après pansement de M. le docteur Juillet, le jeune blessé a reçu les soins de M. le docteur Nandrot, de Montargis.

DADONVILLE

Accident. — Dimanche, vers 9 heures du matin, M. Jules Durand, grainetier à Sermaises, se dirigeait sur Ascoux, venant de Pithiviers, lorsque, au croisement du chemin qui va de Grantarvilliers à Bourgneuf, il ne put éviter l'attelage de M. Bouchenot, boucher à Ascoux, qui traversait la route à ce moment ; un choc se produisit, la voiture du boucher fut renversée et à demi brisée et la viande répandue dans le ruisseau. L'accident se borna, heureusement, à des dégâts matériels .

CHAMBON-LA-FORET

Vol. — Le clapier de M. Gaudin, a été dévalisé dans la nuit du 29 au 30 octobre. Six beaux lapins ont été volés. Auteur inconnu.

MONTIGNY

ELECTION DE LA MUNICIPALITE

Le conseil municipal s'est réuni dimanche dernier à l'effet d'élire la municipalité.

M. Sigot Ambroise a été élu au huitième tour, au bénéfice de l'âge par 5 voix contre 5 à M. Moreau-Tessier.

M. Brelonnet Edouard a été élu adjoint par 5 voix contre 4 à M. Rivierre et 1 à M. D. Chatelain.

PITHIVIERS-LE-VIEIL

TENTATIVE D'EFFRACTION

Talent, journalier à Moraille, a constaté qu'une tentative d'effraction avait été commise à la porte de son domicile. Il trouva notamment une barre de fer dont s'étaient servis les visiteurs ; le ovl ne parait pas avoir été le mobile.

Incendie. — Samedi soir, vers 20 heures, un incendie a consommé deux meules de paille d'une valeur de 300 francs, devant servir à couvrir les betteraves, appartenant à la Sucrerie.

La cause serait attribuée à l'imprudence d'un fumeur.

Il y a assurance.

BONNY-SUR-LOIRE

Nécrologie. — M. Henri Ménager est décédé le 23 octobre, à l'âge de 73 ans.

Originaire d'Orléans, il avait été instituteur adjoint à Bonny-sur-Loire, directeur d'école à Dammarie-en-Puisaye, à Saint-Brisson à Epieds et à Varennes.

A Bonny, où il avait pris sa retraite, il jouissait de l'estime et de la considération de toute la population.

Ses obsèques ont eu lieu jeudi 26 octobre, au milieu d'une assistance considérable.

MONTARGIS

AU SYNDICAT D'INITIATIVE

L'assemblée générale du Syndicat s'est tenue dimanche dernier. Après approbation des comptes rendus, moral et financier, — ce dernier se solde par un excédent de 867 fr. 50 — il est procédé à l'élection des membres du conseil d'administration.

Statutairement, un tiers de ce conseil est soumis à la réélection. Il y a également quelques démissions.

Le vote donne les résultats suivants :

Sont élus : MM. Leverne, Legras, Jourdain, Gautier, Vilvé, Brillat, Harry, Delaporte, Chaumeron, Laroche, Giguet, Courchinoux, Saligot, Midol et Meunier.

On étudie les projets à réaliser l'an prochain, puis le conseil d'administration procède à l'élection de son bureau qui est ainsi composé : Président, M. Charles Delaporte, notaire ; vice-président, MM. Laroche, Giguet, Courchinoux et Crespin ; secrétaire, M. de Morat, banquier ; trésorier, M. Royer ; trésorier-adjoint-archiviste, M. Brillat.

Etat-civil :

Naissances. — Paulette Basly ; — Germaine Moreau ; — Michel Derody.

Mariage. — Gaston Coquelin, et Aline Anselin.

Décès. — Alexandre Derouet, 84 ans ; — Eléonore Leau, épouse Marchand, 66 ans.

Tribunal correctionnel. — En raison des fêtes de la Toussaint, le tribunal n'a pas tenu, mercredi son audience correctionnelle hebdomadaire.

Arrestation. — En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le parquet de Fontainebleau, la gendarmerie a arrêté mardi, un nommé Perrichon Vulcain, 32 ans, charretier de marine, recherché pour délit de pêche, bris de clôture et vol.

Accident. — M. Léon Léaux, 35 ans, livreur de la maison d'ameublements Saligot, a reçu un coup de pied de cheval qu'il s'apprêtait à harnacher. Contusionné sérieusement à la cuisse gauche M. Léaux devra observer 15 jours de repos.

Accident du travail. — Ouvrier maçon de l'entreprise Guesde, M. Puissant Jean, 49 ans, portait une échelle lorsque celui-ci menaça de lui échapper. Dans l'effort violent qu'il fit pour la maintenir, M. Puissant a provoqué une rupture musculaire de la région sacro-lombaire qui a nécessité son transfert à l'hôpital.

AMILLY

Coups. — M. Sartelet, ex-employé de chemin de fer, désirant se fixer au Creusot, procédait à son déménagement, lorsqu'intervint sa belle-mère, Mme Thierry, cultivatrice. Cette dame ayant cru devoir placer quelques observations, Sartelet la pria de se mêler de ce qui la regardait. Mme Thierry, n'ayant tenu aucun compte de la réprimande, se vit giflée, moins vigoureusement peut-être qu'elle ne s'est plu à le dire aux gendarmes.

En famille. — Ayant besoin d'une lessiveuse, M. Camus François, 78 ans, charpentier au bourg, crut pouvoir la demander à sa belle-fille. Cette dernière qui gardait une dent à son beau-père, qu'elle croit coupable de certains racontars, ne donna pas la lessiveuse, mais par contre, elle porta sur la tête du vieillard, quelques coups de la casserole qu'elle tenait à la main. Sur plainte de M. Camus, une enquête a été ouverte.

Avis important à nos Clients

Nous avons l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pourrons plus assurer la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seront remises LA VEILLE AVANT MIDI Seuls, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 6 heures du soir.

Lire en page 4 :
« PRISONNIER DE LA PLANETE MARS », notre Chronique Sportive, les Cours d'apprentis de Montluçon, et la dernière séance de l'Office Agricole du Cher.

Lire en page 5 :
« LE CHATEAU DE L'OURS » et les Marchés.

Les Cérémonies de la Toussaint

DANS LA RÉGION

A VICHY

Si aucune manifestation officielle n'est venue marquer la grande fête de la Toussaint, non plus que le jour des Morts (cette manifestation ayant été faite tout récemment à l'occasion du congrès des victimes de la guerre), notre nécropole n'en a pas moins reçu un nombre imposant de visiteurs.

On peut dire que tout Vichy est allé au cimetière rendre visite aux chers disparus et sacrifier à une tradition pieuse et sacrée qui n'est pas proche de disparaître de nos usages. Si l'on en juge par la fidélité avec laquelle, chaque année, nos concitoyens se rendent au champ de repos apporter leur hommage aux morts.

A PARAY-LE-MONIAL

Un temps relativement assez beau, si on tient compte des journées pluvieuses précédentes, a permis à une quantité considérable d'habitants d'aller au cimetière honorer leurs chers disparus.

Le culte des morts est particulièrement très vivace dans nos régions et chacun tient ce jour à accomplir en ce lieu un pieux pèlerinage.

Les tombes, fraîchement meuries, offraient un bel aspect ; malheureusement la gelée de la veille a fait beaucoup de dégâts parmi les chrysantèmes, trop hâtivement portés.

Les tombes de nos soldats n'ont-elles aussi, pas été oubliées, et ont reçu bon nombre de visiteurs.

AU CREUSOT

Un temps assez clément, qu'on n'eut certes pu prévoir, à marqué cette journée de Toussaint, encore plus animée que les autres années au Creusot, où notre laborieuse population, très portée pour le culte des morts, a défilé, en files interminables, durant toute la journée, dans nos trois nécropoles, où les tombes étaient amplement fleuries.

Les carrés militaires de Saint-Laurent et de Saint-Eugène étaient des mieux entretenus. La section du Creusot du Souvenir Français avait eu la délicate pensée d'y faire placer, sur chaque tombe, une croix forme glaive, d'un modèle à la fois sobre et très approprié.

La matinée, deux cortèges se formèrent sur le boulevard et se rendirent sur les tombes des morts pour la patrie, pour y déposer des gerbes de fleurs et des couronnes. Les cortèges comprenaient les sociétés musicales, harmonie et fanfare, des délégations, de la municipalité, de toutes les sociétés locales, les fonctionnaires

Au cimetière Saint-Laurent, le docteur Bichet maire du Creusot, M. Molette, président du Souvenir Français ; M. Lhenry, président des Mutilés et au cimetière Saint-Eugène, M. Bidault, premier adjoint ; M. Michlein, du Souvenir Français ; M. Perruchot, président des Combattants, retracèrent le sublime sacrifice de nos grands morts, auxquels ils rendirent le plus pieux hommage.

A PITHIVIERS

Cette cérémonie patriotique annuelle eut lieu par un temps épouvantable, où la pluie tomba sans discontinuer, malgré tout le cortège ne perdit rien de son ampleur habituelle. Sapeurs pompiers, enfants de toutes les écoles avec leurs maîtres et maîtresses, société de tir et de gymnastique, la fanfare, les anciens combattants, les mutilés, veuves et orphelins de la guerre, sociétés de Croix-Rouge, Vétérans Coloniaux, Souvenir Français, y prirent part.

Parmi les autorités présentes, citons : M. le sous-préfet, la municipalité, magistrats et de nombreux fonctionnaires.

Au cimetière, les couronnes furent déposées au nom de la ville de Pithiviers, la société de secours aux blessés militaires, les sapeurs-pompiers, les mutilés, les anciens soldats de la grande guerre, etc...

Devant le calvaire central, après l'audition d'un morceau funèbre, par la fanfare, des discours furent prononcés par M. le sous-préfet, qui fit un appel à l'union des citoyens et par M. Menault, conseiller municipal et ancien combattant, au nom de la municipalité.

A MONTARGIS

La matinée de mercredi a été favorisée par le beau temps ; à midi, est survenue une pluie glaciale qui s'est prolongée jusqu'à la chute du jour. Les visites au cimetière ont été néanmoins fort nombreuses.

Jeudi matin, une délégation du conseil municipal s'est réunie à l'entrée de la nécropole. A l'arrivée de M. Baudin, conseiller général et maire, le cortège s'est rendu au monument élevé à la mémoire des enfants de Montargis morts pour la France.

Le maire a déposé au pied de ce monument une superbe gerbe de chrysanthèmes et l'un des membres de l'Union des Anciens combattants, une palme de lauriers.

Puis, lentement, les assistants ont fait le tour des tombes du cimetière militaire et la cérémonie s'est achevée sans qu'aucun discours n'ait été prononcé.

SAONE-&-LOIRE

AUTUN

Bains-douches. — Pendant la saison d'hiver et dès maintenant, l'établissement des bains-douches de la rue des Cités, ne sera ouvert que les jeudi, vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine.

L'établissement a enregistré pour le mois d'octobre : 1.139 entrées se décomposant comme suit :

Hommes, 659 ; femmes, 382 ; militaires, 98.

Accident de travail. — Un ouvrier des établissements Bertrand Mercier, M. Baffoy, a eu une partie de la paume de la main enlevée par une toupilleuse sur laquelle il travaillait. Un assez long repos lui sera nécessaire avant qu'il puisse à nouveau se servir de sa main.

GUEUGNON

MORTS SUBITES

M. Charles Michel, âgé d'environ 60 ans, ouvrier aux forges de notre ville où il demeurait quartier des Bruyères-du-Fresne, arrivait l'autre matin à 4 heures pour prendre son travail jusqu'à midi. A peine installé, il s'affaissait, frappé de paralysie générale. Des camarades de chantier le transportaient à son domicile où le docteur Gamet, médecin des forges, prévenu immédiatement, se rendit aussitôt pour lui prodiguer ses soins. Malgré tous les secours de la science médicale, le malheureux Michel vient de mourir trois jours après son attaque, laissant sa veuve inconsolable. Le défunt n'avait pas d'enfant.

— M. Claude Thomas, également sexagénaire et ouvrier aux forges, demeurant route de Bourbon, venait de prendre son repas du soir et se disposait à aller au lit lorsqu'il dit à sa femme : « Je vais faire un tour de jardin pour dissiper mon mal de tête ». Après avoir attendu un moment, inquiète de ne pas voir rentrer son mari, Mme Thomas se mit à sa recherche et le trouva affaissé dans la cour incapable de faire un mouvement ni de prononcer une parole.

Des voisins prévenus transportaient M. Thomas sur son lit où il expirait le lendemain.

SAINT-LEGER-SOUS-BEUVRAY

ACCIDENT D'AUTO

Le 30 octobre, un accident s'est produit dans un tournant de la route, au lieu dit « La Croix Monnot », commune de la Comelle-sous-Beuvray ,entre l'auto de M. Bigaud, hôtelier à Etang, et M. Lameloise, de la Comelle, qui était de passage en bicyclette.

M. Lameloise a été fortement contusionné sur différentes parties du corps.

Le blessé a été transporté à la clinique du docteur Latouche, d'Autun, où il se trouve actuellement en traitement.

La gravité de ses blessures ne semble pas heureusement mettre sa vie en danger.

PARAY-LE-MONIAL

Il gèle. — Après une période de pluies abondantes, les premières gelées ont fait leur apparition.

Elles s'annoncent tôt cette année, ce qui pourrait fort bien être le prélude d'un hiver rigoureux.

La Toussaint débuta par un froid très vif, conséquence de la gelée de la nuit ; la journée de la veille cependant, très pluvieuse, ne laissait pas prévoir ce changement de température.

Les corbeaux, annonciateurs de l'hiver, ont fait, eux aussi, leur apparition.

LE CREUSOT

Classe 1902. — Les conscrits de la classe 1902 sont invités à assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 5 novembre, à 15 heures, chez M. Charton, cafetier, rue Albert 1er, n° 18, à l'effet d'organiser un banquet des 40 ans.

Acte de probité. — Hier, Mme Marie Guénard, habitant Montceuis, a trouvé dans le cimetière Saint-Laurent, un portemonnaie renfermant une somme importante. Après recherches elle put retrouver la propriétaire de cette somme, Mme Chaussaré, domiciliée à Paris, de passage au Creusot, à qui elle restitua le portemonnaie.

Trouvailles. — Mlle Angèle Lambert, rue des Equipages, a trouvé une fourrure ; Mlle Alice Meney, boulevard Henri-Paul Schneider, a trouvé un portemonnaie renfermant une certaine somme ; M. Louis Terrier, rue de la Fontaine, 27, a trouvé une médaile en or ; M. Maurice Frémaud, rue Marceau, 37, a trouvé un parapluie.

Ouverture de services télégraphique et téléphonique. — A partir du 1er novembre, les services télégraphique et téléphonique fonctionnent à Saint-Emiland où un bureau a été ouvert.

Groupe espérantiste. — Les cours publics et gratuits organisés par le groupe espérantiste du Creusot, commenceront le 7 novembre et se continueront tous les mardis, à 20 h. 30, à l'ancienne mairie, rue Clémenceau, 45, salle du premier étage.

Concert de la Saint-Hubert. — Notre société des Trompes de chasse « La Saint-Hubert » offrira demain soir samedi, à la salle des fêtes du boulevard Saint-Quentin, son concert annuel à ses membres honoraires, à leurs familles et aux familles de ses membres actifs. Au programme : Section féminine de l'Espérance de la Garenne d'Epinac ; Mlle Guillemont (chant) ; M. Bon, comique des concerts châlonnais ; MM. Cilade, ex-maître d'armes au 29e d'infanterie ; Vincent, ex-maître d'armes au 16e chasseurs ; MM. Buffenoir et Boulay, tous quatre de l'Espérance escrime du Creusot ; M. Rateau, flûtiste, jeune artiste creusotin.

Le piano d'accompagnement sera tenu par M. Fadil, directeur du Groupe Symphonique.

CHER

SURVEILLANCE DES ETALONS

L'itinéraire à suivre par la commission d'examen chargée de constater l'état sanitaire des étalons, est déterminé ainsi qu'il suit :

Sancerre, le 13 novembre, à 13 h. 30, sur le Champ de Foire.

La Guerche, le 14 novembre, à 11 heures, sur le champ de foire.

Bourges ,le 15 novembre, à 9 heures, route de Saint-Michel (Borne limite de l'octroi).

Saint-Amand, le 16 novembre, à 13 h. 30, route de Montluçon.

Des réunions supplémentaires auront lieu, au dépôt d'étalons de Blois, le dernier jour de chaque mois, à partir de janvier jusqu'au 31 mars 1923, à 9 heures ; aucun animal n'y sera examiné si le propriétaire n'a pas fait sa déclaration au dépôt, huit jours d'avance.

BOURGES

Le temps. — Température nuit la plus basse, 6,4 ; température jour à une heure, 10 ; hauteur barométrique à une heure, 759,6.

Prévisions : temps variable avec température assez douce.

(*Observations de M. l'abbé Moreux, directeur de l'observatoire de Bourges*).

Etat-civil :

Naissances. — André Morton, rue de Beaumont ; — Jean Renaud, rue Barbès ; — Jean Thiais, rue de la Cartoucherie.

Décès. — Hurbain Barbeau, 70 ans, rue Fulton ; — Etienne Moreau, 78 ans, enclos des Bénédictins ; — Virginie Delas, femme Piechalski, chemin de la Motte ; — Victoire Foubert, veuve Bertrand, 61 ans, rue Gambon; — François Percher, 44 ans, rue Maurice Rollinat.

SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX

SUICIDE

Jean Olivier, 65 ans, cultivateur, a été trouvé pendu dans sa chambre. On ignore les causes de cet acte de désespoir.

MEHUN

ATTENTAT

Une enquête est ouverte au sujet d'un attentat dont aurait été victime dimanche dernier, vers 18 heures et demie, une femme âgée de 48 ans. Son agresseur, un individu paraissant âgé d'un quarantaine d'années a pris la fuite. Il est recherché activement.

Spectacles & Concerts

LE CREUSOT

Théâtre. — Ce soir vendredi, 3 novembre, la Société des tournées Artistiques, direction Préval, donnera au théâtre des Variétés, « Le plus beau coq de France », pièce en 3 actes de R. Adam.

Economisons le pain

Paris 2 novembre. — Le ministre de l'Agriculture vient d'envoyer aux préfets la circulaire suivante :

« Dans les instructions que je vous ai adressées à la date du 27 août 1922, je vous ai demandé de faire une très active propagande dans votre département contre le gaspillage du pain. Je vous prie de me faire connaître les mesures précises que vous avez prises pour réaliser cette propagande, notamment dans les écoles, établissements publics, hôtels, restaurants, etc. Ne négligez aucun moyen de vulgarisation afin de permettre à la nation dans la mesure du possible de remédier au déficit de la récolte de blé de cette année.

La situation est due à des causes qui ne se renouvelleront pas. Il s'agit dans l'état actuel des choses d'éviter les importations. Demandez donc à tous vos concitoyens dans la mesure où ils le peuvent de nous aider à ne pas porter l'or de la France à l'étranger. L'intérêt national est ici trop évident pour que j'aie besoin d'insister davantage ».

IL N'Y A PLUS DE MERCANTIS

Paris, 2 novembre. — Devant la 12e chambre correctionnelle on poursuivait cet après-midi pour spéculation illicite sur la vente des fonds de commerce une dame Jacquart qui, ayant acheté en 1919 un fond de commerce de pâtisserie boulevard Saint-Germain pour 80.000 francs, le revendait en 1922, 200.000 francs, ce qui lui apportait après 27 moisunbénéfice de 120.000 francs.

Me Campinchi, qui se présentait pour Mme Jacquart, a demandé l'application de la nouvelle loi du 23 octobre 1922. Le tribunal faisant droit à cette demande et passant outre, à la demande de la partie civile, qui réclamait la nomination d'un expert, a relaxé Mme Jacquart, attendu, dit le jugement, que le bénéfice ne peut pas être retenu comme un élément consultatif du délit en raison en effet de la loi du 23 octobre 1922 qui stipule, comme on sait, que la différence entre le prix d'achat et le prixde vente n'est pas un élément constitutif du délit. La partie civile, Me Jobin, a été débouté et condamné aux dépens.

DERNIÈRE HEURE

DEUXIÈME ÉDITION --- 3 HEURES DU MATIN

POUR CEUX QUI PERIRENT EN MER

La population marseillaise lance sur les flots des brassées de fleurs et des centaines de couronnes

Marseille. 2 novembre. — De toutes les cérémonies qui se sont déroulées aujourd'hui, en hommage aux morts, il n'en fut pas de plus émouvente que celle dont l'initiative revient aux Félibres de la Mer, qui avait jour objet la glorification de tous ceux qui périrent en mer.

A 14 heures, au bas de la Cannebière, toutes les autorités civiles et militaires prenaient place sur une remorqueur et sur de petits yachts chargés de fleurs et de centaines de couronnes. Tous ces petits bâtiments sortaient du vieux port accompagnés malgré la pluie, par de nombreuses embarcations. A la sortie du vieux port, entre les terrasses du phare et la jetée noire de monde, les bateaux stoppèrent. Au signal des sirènes, les couronnes furnt jetées à la mer tandis que la foule lançait sur les flots des brassées de fleurs.

A bord du remorqueur, une artiste dit une émouvante poésie et une prière pour les morts de la mer due au poète Barlatier.

LES ELECTIONS EN ANGLETERRE

Londres. 2 novembre. — Les résultats des élections municipales reçus jusqu'ici montrent que le parti ouvrier a été battu à Londres où les travaillistes perdent 200 sièges et qu'il a subi de graves défaites dans d'autres parties de la Grande-Bretagne. Ces résultats ne doivent cependant pas être considérés comme faisant nécessairement prévoir les résultats des élections générales prochaines.

Arrestation d'un dangereux bandit

Reims. 2 novembre. — Joseph-Arthur Fabrion, 23 ans né à Monaco, manœuvre, impliqué dans divers cambriolages et auteur présumé de l'assassinat de Mme Garnier, femme du caissier de la perception de Reims, rue Saint-André, a été arrêté ce matin à Montdidier par la gendarmerie. Il était venu s'embaucher quelques jours après le drame après avoir erré dans lal région. Il portait au visage une blessure faite apparemment par un coup de barre de fer qui lui fut porté par le percepteur Casal. Fabrion va être transféré à Reims.

LES ETATS-UNIS A LA HAYE

La Haye. 2 novembre. — Jusqu'à ce jour, aucun représentant des Etats-Unis n'a siégé à la Cour permanente de justice internationale de la Haye. Un télégramme de Washington reproduit par la presse néerlandaise annonce que la Maison Blanche négocie actuellement au sujet de la participation des Etats-Unis à ce tribunal suprême.

LES FAUX BRUITS DE LONDRES

Paris, 2 novembre. — Le ministère des affaires n'a reçu aucune information confirmant la nouvelle de source anglaise suivant laquelle 13 soldats français auraient été tués près d'Andrinople par une bande de kémalistes armés.

Aucun incident n'a même été signalé qui puisse expliquer un bruit de ce genre.

La révolution en Albanie

Londres. 2 novembre. — On mande d'Athènes aux journaux qu'une révolution a éclaté en Albanie. Les troupes gouvernementales ont été attaquées et se retirent dans la direction de Bérat. Le gouvernement s'est réfugié à Valona. Quatre beys révolutionnaires ont été pendus.

LES FUNERAILLES DU PRESIDENT DES HOUILLERES DE LA LOIRE

Saint-Etienne. 2 novembre. — Ce matin ont eu lieu, au milieu d'une très grande affluence, les funérailles de M. Paul Petit, président de la chambre de commerce et du comité des houillères de la Loire.

Au cimetière, plusieurs discours furent prononcés par MM. Dessemond, au nom des houillère sde Saint-Etienne ; Ménard, au nom de la chambre de commerce ; Deflassieux, au nom de l'Ecole des mines ; Gruner, au nom du comité des houillères de France ; Guillaume, directeur général des mines, à Paris, au nom du gouvernement.

UN MECANICIEN BRULÉ

Nimes. 2 novembre. — Le mécanicien Laube, demeurant route d'Avignon, a été transporté dans un état très grave à l'hôpital de Russi. Il porte des brûlures sur tout le corps et particulièrement au bas-ventre. Il s'est brûlé sur sa machine en gare de Lunel. Son chauffeur a dû le plonger dans une citerne pour éteindre les flammes.

WALKER CHAMPION DU MONDE

New-York. 2 novembre. — Dans un match en 15 reprises disputé hier soir entre Mickey Walker et Jack Britton pour le championnat du monde des poids mi-moyens Walker a été déclaré vainqueur affirmant sa supériorité. Il a envoyé six fois son adversaire sur les genoux au cours de la première et de la seconde reprise.

ECRASE PAR UNE RAME

Caen. 2 novembre. — A la mine de Pitigny, M. Gaunois, ouvrier, a été écrasé entre une rame de vagons et un pilier de soutien. La victime a eu la tête et la poitrine complètement écrasées. Il était le seul soutien de sa mère et de ses deux sœurs.

UN AVIATEUR SE TUE EN BELGIQUE

Bruxelles. 2 novembre. — Au cours d'un vol d'entraînement qu'il effectuait au-dessus de l'aérodrome situé près de Diest, le sergent aviateur Beyst est tombé d'une hauteur de 800 mètres. Il respirait encore lorsqu'on l'a relevé, mais il a succombé peu après.

UN VOL DE DYNAMITE

Montpellier. 2 novembre. — Près de 100 kilogrammes de dynamite ont été dérobés par des malfaiteurs inconnus dans une poudrière dépendant d'une mine de Graissesac.

LA ROUE TOURNE

L'ex-roi Constantin responsable du désastre sera traduit devant un conseil de guerre

Athènes. 2 novembre. — Selon les journaux les dépositions de témoins et certains documents ayant donné les éléments établissant la responsabilité de l'ex-roi Constantin dans le désastre d'Asie-Mineure, celui-ci serait déféré devant le Conseil de guerre spécial et jugé par défaut avec le premier groupe des accusés qui sont MM. Gounaris Stratos, Protopapadakis, Théotokis, Baltazzi, etc.

Les journaux disent que la responsabilité de la défaite pèsent sur l'ex-roi parce qu'il a assumé le commandement en chef effectif de la campagne d'Asie-Mineure et qu'en outre il est considéré comme le chef politique et militaire qui a conduit la Grèce à la ruine et dont les factuers dirigeants sont qualifiés par la Révolution d'ennemis de la patrie.

Les Kémalistes recruteraient en Thrace

Londres. 2 novembre. — L'ambassadeur de France s'est rendu cet après-midi au Foreing Office où il a examiné avec lord Curzon différentes questions relatives aux affaires d'Orient sur lesquelles leurs vues sont communes.

Les deux gouvernements sont d'accord pour adresser des représentations au gouvernement d'Angora en ce qui concerne l'observation de l'accord de Moudania et sur la réponse à lui faire au sujet de sa protestation concernant l'invitation du gouvernement de Constantinople à la conférence de Lausanne. Il sera répondu aux kémalistes ainsi que nous l'avons déjà annoncé hier qu'ils ont à se mettre d'accord avec les autorités de Constantinople au sujet de la représentation de la Turquie à la conférence de la paix.

L'agence Reuter confirme que des mesures seront prises pour assurer l'exécution loyale de la part des Turcs de la convention de Moudania. Elle annonce en effet ce soir qu'en raison des opérations de recrutement auxquelles les Turcs se livrent en Thrace, sir Horace Rumbold, commissaire britannique à Constantinople, a reçu l'instruction d'enquêter sur la situation et de prendre les mesures que lui et ses collègues français et italiens pourraient juger nécessaires.

La C.D.R. s'est mise en rapport avec M. Hermès

Berlin. 2 novembre. — La commission des réparations et M. Hermès, ministre des Finances, assisté de plusieurs secrétaires d'Etat, se sont réunis en trois séances. Tous les représentants du gouvernement allemand ont exposé successivement les problèmes connexes du budget de 1922 et de celui de 1923, de la stabilisation du mark, de la dette flottante.

A la suite d'un exposé au cours duquel la commission des réparations a retenu pour les discuter ultérieurement un certain nombre de questions, il a été convenu que M. Hermès apporterait dans la séance de l'après-midi du 3 novembre l'expression écrite des solutions proposées par le Reich.

La discussion s'établira sur les bases de cet acte officiel.

Berlin. 2 novembre. — D'après les milieux allemands, la solution que M. Hermès proposera demain en vue de la stabilisation du mark serait l'émission d'un emprunt destiné uniquement au relèvement de l'Allemagne et qu'on ne saurait consacrer en aucun cas au paiement des réparations. Mais la question des garanties à offrir soulève de grandes difficultés. Les financiers américains qui sont ici veulent un emprunt privilégié et revendiquent comme garantie les douanes du Reich.

On ne sait pas si le ministre fera à la commission une proposition de ce genre.

LA DEMISSION DU COMTE DE LERCHENFELD

Berlin. 2 novembre. — On mande de Munich que le comte de Lerchenfeld a remis officiellement sa démission et que le parti populiste bavarois qui est de beaucoup le plus important doi tse réunir demain afin de désigner son candidat à sa succession.

On sait, en effet, que le président du Conseil est élu en Bavière par la Chambre.

Un train déraille sur le Midi

Toulouse. 2 novembre. — En gare d'Escalquens (Haute-Garonne), un train de voyageurs a déraillé ce matin sur les aiguilles en quittant la voie de garage. Le garde-frein Vergnes, de Toulouse, a été blessé. La circulation des trains a été interrompue pendant une partie de la journée.

IL VOLAIT SES CAMARADES

Amiens. 2 novembre. — La police menait depuis quelque temps un cenquête sur de nombreux vols de numéraires commis dans les casernes Friand et Gribeauval, au préjudice des cantiniers et des sous-officiers.

Après de longues recherches, on a pu découvrir le voleur présumé : ce serait un sous-officier, fils de famille qui menait la grande vie et s'était fait voleur et cambrioleur pour subvenir à ses besoins d'argent. Le sous-officier a été mis aux arrêts en prévention de conseil de guerre. Il nie toute culpabilité.

UN MARIN ETRANGLÉ

Le Havre, 2 novembre. — L'homme qui a été trouvé étranglé à Graville-Sainte-Honorine, a été reconnu par son logeur. C'est un nommé Hyacinthe Le Rallec, 46 ans, marin-chauffeur, à bord de la « Savoie ». Il devait avoir 300 francs sur lui et devait partir pour Tréguier, sa femme habitant les environs.

Coup de fusil mortel

Troyes. 2 novembre. — Un groupe de chasseurs franchissait le passage à niveau de Cliquat près d'Estissac, quand, sans qu'on sache encore comment, un coup de fusil partit, atteignait la garde-barrière Mme veuve Cuny qui succomba peu après à une blessure reçue à la cuisse.

AU CONSEIL DES MINISTRES FASCISTES

La Rentrée des Chambres est fixée au 16 novembre

M. Mussolini reçoit les pouvoirs les plus larges pour Bruxelles et Lausanne

Rome. 2 novembre. — Le Conseil des ministres s'est réuni cette nuit. La séance a duré trois heures.

M. Mussolini a indiqué que la situation intérieure devient rapidement normale. A minuit, 42.000 fascistes avaient quitté Rome.

Le président du Conseil a déclaré qu'en ce qui concerne la politique intérieure le cabinet s'efforcerait de rétablir la discipline nationale et l'ordre. Il favorisera toutes les initiatives tendant à la pacification nationale et démontrera par des actes et non par des paroles qu'il ne peut exister qu'un seul Etat et qu'aucun autre Etat ne sera toléré en dehors de lui.

En ce qui concerne la politique étrangère, M. Mussolini a dit que, depuis deux jours, il prend contact avec les représentants des puissances étrangères. L'avènement au pouvoir du fasciste soit à cause de ses antécédents, soit pour la façon dont il est arrivé au pouvoir avait suscité au premier moment quelques appréhensions dans certains milieux internationaux, mais les télégrammes envoyés par lui aux chefs d'Etat ont dissipé déjà quelques vagues alarmes. Cela a été démontré par l'amélioration du change de la lire italienne.

Le Conseil a pris acte des communications reçues au sujet des Conférences de Lausanne et de Bruxelles. Il a donné à ce sujet les pouvoirs les plus larges au président du Conseil.

Il a également approuvé à l'unanimité la réponse de M. Mussolini à la lettre de démission de M. Sforza, ambassadeur à Paris.

Le Conseil a chargé le ministre des Finances de proposer au plus tôt les mesures propres à rétablir la situation économique. Il a décidé en outre de demander au Parlement le vote de douzièmes provisoires jusqu'au 31 juin 1923.

Après une longue délibération sur la situation économique et financière, le Conseil a été unanime à reconnaître la nécessité de supprimer tous les bureaux inutiles dans les ministères, l'opportunité de restituer à l'industrie privée les services publics en déficit, la nécessité d'examiner de nouveau le problème de la bureaucratie, l'urgence de régler les émigrations.

Le ministre des Colonies a fait un exposé de la situation des colonies Il a constaté que cette situation pouvait être envisagée en pleine confiance.

Le Conseil a ensuite décidé de commémorer solennellement l'anniversaire de la victoire le 4 novembre.

Il a décidé enfin que la rentrée des Chambres aurait lieu le 16 novembre.

Les fascistes livrent combat

Rome, 2 novembre. — On mande de Catanzaro à la « Tribuna » : A Cotrone, des coups de feu ayant été tirés contre les fascistes, ceux-ci ont en manière de représailles incendié la chambre de travail et le cercle des cheminots.

Rome, 2 novembre. — La « Epoca » signale qu'à Bari, tous les sièges des cercles et organisations communistes ont été incendiées par les fascistes. Dans la province de Bari notamment à Andria et Vitonto, de véritables combats se sont engagés entre les parties adverses. A Andria, par suite d'une équivoque, les fascistes et les nationalistes ont échangé des coups de feu et se sont lancés des bombes après quoi les fascistes ont dévasté la maison du chef nationaliste.

Les faux fascites

Rome, 2 novembre. — Une note officieuse annonce qu'à la suite d'incidents signalés à Naples et en d'autres endroits par de prétendus fascistes, le ministère a ordonné une enquête qui a établi que ces incidents avaient été fomentés par des individus travestis en fascistes.

Rome, 2 novembre. — Les journaux publient des détails sur les incidents provoqués à Naples ce matin par de faux fascistes. Une centaine d'individus travestis en fascistes ont parcouru les divers quartiers de Naples et y ont commis des méfaits terroristes. Ayant envahi tumultueusement la cathédrale, ils y ont été capturés par les gardes royaux avec l'aide des fascistes

M. Bonar Law répond à M. Mussolini

Londres 2 novembre. — M. Bonar Law a adressé le télégramme suivant à M. Mussolini :

« Je désire vous remercier du télégramme cordial par lequel vous m'informez que vous avez assumé la responsabilité du gouvernement

« En réponse, je tiens à vous assurer que le gouvernement de Sa Majesté a de tout cœur le même désir de voir se continuer entre nos deux pays les relations de solidarité et d'amitié et qu'il est convaincu que les intérêts de la paix et de la civilisation ne peuvent être mieux servis que par une coopération amicale et loyale entre les gouvernements des puissances alliées ».

UN TELEGRAMME DE LORD CURZON

Lord Curzon a envoyé à M. Mussolini le téégramme suivant :

« Permettez-moi d'exprimer à Votre Excellence le sincère plaisir que j'ai éprouvé en recevant son message amical. Mon gouvernement assure Votre Exellence de la confiance qu'il a de voir se poursuivre une politique de coopération loyale entre nos deux pays dans le but de trouver une solution satisfaisante aux problèmes qui sont à résoudre ».

Le programme du gouvernement

Rome, 2 novembre. — Le « Messagero », commentant les grandes lignes du programme du nouveau gouvernement, établi au conseil des ministres, relève une volonté ferme et précise de réalisation. Ce programme de travail et de réformes est une série de décisions radicales dans l'ordre financier et dans l'ordre économique. Cette œuvre saine et positive de vraie reconstruction en dehors de toute démagogie, doit démontrer à l'étranger le caractère réel de la révolution nationale singulière et robuste qui vient de se réaliser

LE MAUVAIS TEMPS

La Saône et ses affluents sortent de leur lit

Les ports de Chalon sont submergés

Chalon-sur-Saône, 2 novembre. — Par suite des averses continuelles, les rivières de la Saône, du Doubs, de la Seille, de la Grosne et de la Dheune subissent de fortes crues et l'inondation s'étend aux prairies, et aux terres avoisinantes. A Chalon-Bas, les ports de déchargement des marchandises sont sous l'eau et le mauvais temps continue.

Des navires en perdition

Brest 2 novembre. — La mer est toujours très grosse au large. On reste sans nouvelles du vapeur espagnol « Guillem-Soranna », qu'on signalait il y a deux jours en détresse au lalrge d'Ouessant.

Le remorqueur « Infatigable » a été envoyé à son secours, mais il n'a pu le trouver et on ignore sa position.

Le sonneur se pend à la corde de la cloche

Amiens, 2 novembre. — En pénétrant dans son église pour y célébrer la messe, le curé Long a trouvé pendu à la corde de la cloche le sonneur et fossoyeur Léonce Tillier, âgé de 70 ans. La mort avait accompli son œuvre. Le sonneur buvait et on pense qu'il s'est pendu dans une crise d'alcoolisme.

LES FUNERAILLES D'UN ALSACIEN VICTIME DES ALLEMANDS

Offendorf, 2 novembre. — l'inhumation de l'alsacien Jos Zilliox, fusillé à Liège par les Allemands, a eu lieu cet après midi à Offendorf. Le cercueil, placé sur une prolonge d'artillerie, était recouvert de drapeaux tricolores et de drapeaux belges.

Des fusillers marins qu'encadraient la Fanfare du 8e chasseurs et la musique du 158e d'infanterie jouaient des hymnes funèbres.

Mgr. Ruch suivait la prolonge. Derrière lui venaient MM. Alapetite, commissaire général de la République, accompagné du gouverneur militaire de Strasbourg, le général de Puydraguin, et de M. Boromée, préfet du Bas-Rhin.

Venaient ensuite le père, les quatre frères et la sœur de Zilliox. Dans le cortège composé de nombreuses délégations de sociétés patriotiques avec leurs drapeaux, on remarquait également MM. Delsor ,sénateur, comte de Leuss ; Walter ,députés, Charlety, recteur de l'Académie, le chanoine Umbricht ; le représentant du ministre de l'Intérieur de la Belgique, etc.

Le village d'Offendorf était pavoisé. Après une courte cérémonie à l'église où Mgr Ruch a prononcé une allocution, le cercueil a été conduit au cimetière. Les troupes ont défilé devant la prolonge d'artillerie. Plusieurs discours ont été prononcés, notamment par le comte de Leuss, M. Neus, directeur général au ministère de l'Intérieur, le général de Puydraguin et M. Alapetite.

Les épidémies en Russie

Genève, 2 novembre. — D'après des renseignements reçus par l'organisation d'hygiène de la Société des Nations, le nombre des cas de typhus exanthématique relevés sur le territoire de la Fédération russe au 1er janvier au 16 septembre 1922 s'élèvent à 1.095.719 et le nombre des cas de fièvre réucrrente à 944.623. Pour la même période de l'année précédente, ces chiffres étaient respectivement de 470.532 et de 720.573.

REVUE DE LA PRESSE

LA PRESSE ITALIENNE

Rome, 2 novembre. — Tous les commentaires des journaux sont favorables au programme du nouveau cabinet.

Azione », organe des réformistes, approuve la liberté laissée à M. Mussolini dans la politique étrangère, disant que l'Italie attend avec confiance la réalisation du programme italien et que les autres Etats doivent garder la même attente confiante. Le journal approuve les projets de réduction de la bureaucratie.

Le « Giornale d'Italia » approuve complètement le programme du nouveau cabinet. Il déclare que M. Mussolini a l'intention de faire oespecter toutes les prérogatives du gouvernement par tous les citoyens y compris les fascistes. Il conçoit les fonctions de chef du gouvernement comme une tâche de responsabilité et de devoir.

La « Tribuna » remarque que M. Mussolini a simplement énoncé quelques lignes générales déjà réclamées par l'opinion publique. Il dit que le problème de la bureaucratie est un problème d'énergie.

Le « Corriere d'Italia », organe catholique, fait les plus grands éloges du programme de M. Mussolini, démontrant son énergique volonté de travailler et de transformer. Il approuve surtout la décision de commémorer l'anniversaire de la victoire par des cérémonies religieuses et civiles donnant ainsi la preuve qu'on a conscience de la nécessité d'élever les facteurs idéaux de la vie sociale. Il promet son appui au gouvernement.

La « Epoca » dit que la tendance générale du cabinet mérite la confiance pour son intention déclarée de rajeunir lal lourde structure de l'Etat.

Il se réjouit des mesures énoncées et particulièrement de la nominativité des titres qui encouragera l'emploi des capitaux.

L' « Idea Nazionale » écrit : « C'est surtout la restauration du gouvernement qui s'accomplit. Il suffit aujourd'hui d'avoir réalisé la conscience d'une volonté et d'en faire la force unique ntre le gouvernement et la nation ».

Nouvelles Brèves

— M. Lloyd George va beaucoup mieux. Il pense pouvoir prendre la parole samedi à Londres.

— M. Poincaré a reçu, hier, M. Rio, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande et M. Barrère, ambassadeur de France à Rome.

« Tous les Sports en France »

Le tournoi d'escrime du Creusot a remporté dimanche, un plein succès

Le champion d'escrime Gaudin a donné une exhibition devant les tireurs de toute la région du Centre rassemblés dans la « cité du Fer »

Le Creusot, 2 novembre. — (De notre correspondant particulier). — Dimanche dernier, eurent lieu, à la salle des Fêtes du boulevard Saint-Quentin, les épreuves du Tournoi d'Epée, organisé par « l'Espérance ».

« Paris-Centre » a donné les résultats techniques de cette importante manifestation.

A 20 h. 30, la Société faisait une belle réception aux tireurs accompagnant MM. Gaudin, R. Lacroix, secrétaire général de la F. N. E. et Mazerole, président de la Fédération de Bourgogne et Franche-Comté.

Après avoir donné les dernières indications et dressé les listes de poules, les éliminatoires commencent à 9 heures.

5 éliminatoires de 7 tireurs présidées par MM. L. Gaudin, R. Lacroix, Lafontan, menées rapidement, donnent à 10 h. 15 :

1° poule: MM. Folacci, Paris; Juredieu, Montluçon, 1 touche ; Recher, Lyon ; Frobert, Creusot, 2 touches ; Verchin, Dijon, 4 touches ; Guichard, Creusot, H. Chazelle, salle H. P., 5 touches.

2° poule : MM. Barbier, Dijon, 0 touche ; Zoliet, Lyon, 2 touches ; Boulay, Creusot, 3 touches ; Chazelle G., 510° R. C. C. ; capit. Roy, 29° R. I., 4 touches ; Bonjour, Chalon; Jury, Creusot, 5 touches.

3° poule : MM. Aubele, Montluçon ; Buffenoir, Creusot, 1 touche ; Lieutenant Mauret, 9° C., 2 touches ; Dépigny, Lyon ; Sorey, Creusot ; Liégeois, salle H. P., 4 touches.

Les demi-finales commencent immédiatement, composées de 2 poules à 7, présidées par M. L. Gaudin et M. R. Larcoix, donnent comme résultats à 11 h. 30 :

1° poule : MM. Aubele, 0 touche ; lieutenant Maudet, 2 touches ; capitaine Folacci ; Capitaine Roy ; Boulay, 5 touches ; Dépigny, 4 touches ; Verchin, 5 touches.

2° poule : MM. Barbier, 1 touche ; Juredieu, Buffenoir, 2 touches; Frobert, 4 touches ; Recher, Chazelle G., 5 touches ; Zollet, Sorey, 6 touches.

A 12 heures, un déjeuner amical réunit tous les tireurs à l'hôtel du Coq d'Or, où, à la fin du repas, M. Pannetrat, président de « l'Espérance », remercie MM. L. Gaudin, R. Lacroix, Mazerolle, d'avoir bien voulu, par leur présence, rehausser l'éclat de la Fête d'Escrime du Creusot. Un souvenir leur est offert, ainsi qu'à M. Ducrot.

M. L. Gaudin et M. Lacroix prennent la parole et expriment leur satisfaction d'être au milieu d'une belle réunion d'escrimeurs dont les effets se feront certainement sentir par une recrudescence de l'escrime dans la région.

M. Gaudin offre à l' « Espérance », un challenge qui devra être tiré entre les épéistes de la Société.

A 14 heures, commencent les épreuves de la finale.

Le jury, présidé par M. Lacroix.

Résultats : 1° MM. Aubele (salle Lafoucrière de Montluçon), 2 touches ; lieutenant Maudet, 9° cuirassiers, Lyon ; Boulay, Espérance Creusot ; Capitaine Folacci, Cercle Militaire de Paris, 3 touches, après barrage ; Barbier, Cercle d'Escrime de Dijon, 4 touches ; Juredieu, salle Lafoucrière de Montluçon, 4 touches ; Récher, Masque de fer de Lyon, 5 touches ; Frobert, Espérance Creusot, 7 touches ; Buffenoir, Espérance du Creusot, 8 touches ; capitaine Roy, 29° d'infanterie à Autun, 9 touches.

Félicitations spéciales à M. Aubèle, qui s'est classé 1° aux éliminatoires, 1° à la demi-finale, 1° à la finale.

Aussitot commence la poule des maîtres d'armes, présidée par M. L. Gaudin.

A 18 heures, arrêt.

A 20 h. 30, une soirée de gala en l'honneur de M. Gaudin, champion du monde, réunit une nombreuse assistance d'amateurs du sport des armes.

L'Harmonie des Usines, sous l'habile direction de M. Brugnot, ajoute à l'ensemble le réussi de ses morceaux.

Les derniers assauts des maîtres d'armes, conservés à dessein, donnent les résultats suivants :

MM. Dodivera, Cercle Militaire de Paris; Vaïsse, salle Lafoucrière de Montluçon, 1 touche.

Bordat, Masque de Fer de Lyon; Dambremont, 13° régiment d'infanterie de Nevers: Lieutenant Gassier, 16° chasseur de Beaune ; Cibade, Espérance du Creusot, 4 touches.

Montagnon, 17° tirailleur, Chalon, 6 touches.

Kuhn, Ecole de Cavalerie Autun ; Vincent, Espérance Creusot, 7 touches.

L'assaut de gala fut un véritable régal pour les spectateurs.

MM. Lafontan, champion de France, et Bersot (assaut); Capitaine Folacci et lieutenant Mandet (champion militaire 1914), (assaut) ; Ducret (champion de France), Boulay (Match en 6 touches).

M. Ducret capota M. Boulay par 6 à 0. Très belle performance.

Puis la carrière extraordinaire de M. L. Gaudin est projetée sur l'écran, et le film reproduit sa merveilleuse victoire sur Aldo Naci, le champion italien.

Applaudi frénétiquement, Gaudin se présente sur la scène dans la tenue qu'il avait lors de son match du 30 janvier, et en un assaut de fleuret avec le maître Cibade prouve sa supériorité écrasante, sa science extraordinaire.

Aisance, rapidité, élégance et force, Gaudin réunit toutes ces qualités et il les possède au summun de la perfection.

MM. R. Lacroix, Mazerolle et Pannetrat procèdent à la distribution des prix ; les lauréats sont chaudement applaudis.

Le prix de belles armes est attribué à M. le capitaine Folacci et le prix de combattivité à M. Boulay.

Des prix spéciaux, offerts par M. Mazerolle, sont attribués à MM Boulay et Barbier, 1° et 2° classés des régionaux.

Un prix offert par M. Rey, ex-vice président de l'Espérance, est attribué à M. Boulay, 1° classé de l'Espérance.

Deux médailles offertes par M. le ministre de la guerre, aux 2 premiers maîtres d'armes.

Différentes plaquettes et breloques offertes par la Fédération de Bourgogne permettent à tous les tireurs d'emporter un souvenir de leur séjour au Creusot.

2 prix sont décernés aux élèves Charnot et Martinon de l'Espérance, gagnants des poules au fleuret organisées dans la journée.

Après une aimable allocution de M. Mazerolle, qui gagna la sympathie de toute l'assemblée, les assauts de gala continuèrent.

MM. Dodivers et Dambremont (maîtres d'armes), en assaut.

MM. Lafontan et Barbier (champion de l'Est, 1922), nous permettent d'applaudir les victoires de M. Lafontan en un match en 10 touches.

Enfin, M. Gaudin nous démontre son égale science à l'épée en un assaut avec M. le lieutenant Gassier, qui, de l'avis même du champion tient bien les armes.

Cette fête de l'escrime fut réussie en tous points, grâce à l'amabilité et à la bonne volonté de tous les fines lames, qui se dépensèrent sans compter afin de donner le plus d'éclat possible en l'honneur de M. Gaudin, dont le Creusot est heureux d'avoir pu admirer les inoubliables assauts.

Un vin d'honneur réunit en toute camaraderie les membres du jury et les tireurs.

P. A. G. (EQUIPE RESERVE)

Pendant que les équipes 1 et 2 joueront contre Moulins, l'équipe réserve se déplacera à Cosne pour donner la réplique à l'équipe 1 du F. C. C. qui ne succomba que de 9 à 6 devant l'équipe 2 des bleus et jaunes.

Sont convoqués à la gare à 8 heures du matin : Jacquet, Baron, Bernier, Doré, Berger, Bourgoin, Theuillon, Prégermain, Dalvarès, Derouet, Ouine, Duprilot, Dumazet, Maillot, Palisson, Paret, Audebrand, Moutardier et X...

En cas d'indisponibilité, prévenir M. Demangeon, 92, rue du Commerce.

Départ de Cosne 16 h. 30.

Les Creusotins au Tour de Nevers

Dimanche prochain, le Club Olympique Creusotin enverra une équipe de coureurs à pied disputer le Tour de Nevers pédestre. Après ses récents succès obtenus aux tours du Montceau et du Creusot, l'équipe du C. O. C. doit encore s'affirmer dans cette épreuve et s'imposer aux meilleures équipes de la région du Centre que les Creusotins n'ont pas encore affrontées.

Le départ de l'équipe Creusotine se fera par le train de 6 h. 25 du matin.

LE TOUR DE NEVERS

La liste des sociétés engagées s'établit comme suit :

1 Club Olympique Creusotin ; 2, Union Sportive du Berry ; 3, Association sportive Montferrandaise ; 4, Gaulois athlétic Club (Clermont) ; 5, Union Sportive Montluçonnaise ; 6, Union sportive Usine de Langlée; 7, Foot-Ball Club Cosnois ; 8, Association sportive des Ateliers de Vauzelles ; 9, Union Autunoise ; 10, Club sportif de Foëcy ; 11, P. A. G. de Nevers.

Le succès de cette épreuve semble donc être assuré dans ces conditions ; espérons que le temps favorisera la tache des organisateurs du Tour de Nevers.

JEUNESSE OUVRIERE DU CREUSOT

Dimanche prochain au parc de Montporcher, l'équipe première d'association du sporting club montchinois viendra jouer l'équipe correspondante de la Jeunesse Ouvrière du Creusot. Le même jour, les équipes secondes se rencontreront à Montchanin. Ce soir, vendredi, à 20 heures, réunion des soccers salle de la rue de la Chaise.

LE RUGBY A PITHIVIERS

L'équipe 2° de l'Union sportive Pithivérienne recevait dimanche sur son terrain l'équipe correspondante de l'U. S. Montargeoise, le match eut lieu par un temps épouvantable. Montargis jouait à 11 et Pithiviers à 13.

L'U. S. P. gagna difficilement par 2 essais à 1.

Dimanche prochain l'U. S. P. (1) rencontrera au Prieuré le S. C. U. F. (2). Coup d'envoi à 2 heures.

LERE (1) BAT BONNY (1) PAR 2 A 0

Dimanche, après un match qui ne dura qu'une heure en raison de l'heure tardive à laquelle il commença, l'équipe 1° du Garde à Vous de Léré a triomphé de l'équipe correspondante de Bonny par 2 à 0 malgré la résistance de Bonny.

L'épreuve organisée par le P. A. G. a réuni les engagements de plus de 80 coureurs, représentant 11 sociétés .

LA GENERALE DE PARIS A LA GARE

Le C. A. P. (1) qui est actuellement le favori pour le championnat de l'Orléanais et qui battit voilà une quinzaine, la première de la Générale d'Orléans, aura à lutter dimanche 5 novembre, contre la Générale de Paris « équipe hors-championnat » qui a battu notamment l'équipe « Chayriques » du « Red Star ».

A 15 h. 30 les « ex du C. A. P. » contre C. A. P. (2.)

A 15 heures C. A. P. (1) contre C. A. S. G. Paris.

ASSOCIATION A PITHIVIERS

Le Club athlétique Pithivérien vient de créer une nouvelle équipe, et non la moins intéressante : celle des anciens joueurs du C. A. P., qui s'appellera « Les Ex du C. A. P. »

Elle fera ses débuts dimanche 5 novembre contre la seconde du C. A. P., qu'elle espère bien vaincre. A en juger par les équipes du nouveau 11, dont la plupart étaient d'excellents joueurs avant la guerre, cette partie et les suivantes qui se joueront dans les différents stades du département s'annoncent comme très intéressantes.

SOCIETE DE TIR ET DE PREPARATION MILITAIRE DE MOULINS

Les jeunes gens faisant partie de la Société de tir, section de préparation militaire, sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu à la mairie, le vendredi 3 novembre 1922, à 20 h. 1/2.

Ordre du jour : lecture du règlement; organisation de séances d'athlétisme et de cours pour les jeunes gens préparant le C. P. S. M. ; questions diverses.

Présence indispensable.

Le Creusot contre Dijon

Continuant la série des matches de championnat, l'équipe première du Club Olympique Creusotin se rendra dimanche à Dijon pour y rencontrer le team correspondant du Racing Club Bourguignon.

L'an dernier les mêmes équipes remportèrent chacune une victoire, et il fallut une belle sur terrain neutre pour désigner le second du classement. Chalon ayant remporté de haute lutte la première place dans la compétition de première série.

Cette année, alors que le team dijonnais semble quelque peu en difficulté le Creusot a confiance et a travaillé pour figurer honorablement dans le championnat. Après avoir nettement dominé dimanche dernier le redoutable quinze du Racing Club Chalonnais, qui frisa de bien près la défaite, nos compatriotes sont de taille à enlever dimanche prochain la décision, même sur terrain adverse et par un écart de points assez fort.

L'équipe seconde du Racing Club Bourguignon ayant déclaré forfait, la deuxième du C. O. C. aura vraisemblablement à disputer une partie amicale sur le terrain du Parc des Sports au Pont-du-Souci, avec une autre équipe régionale, Beaune ou Saint-Marcel. Nous en reparlerons.

LE BALLON A CHAROLLES

Dimanche, à Gueugnon, les équipes 1 et 2 de l'Union Sportive Charollaise ont rencontré les équipes correspondantes de l'Union sportive des Forges de Gueugnon.

L'Union sportive Charollaise 2 a battu l'U. S. F. G 2 par deux buts à zéro. Charolles domine du bout en bout sans parvenir à marquer, la ligne d'avant manquant de décision devant les buts adverses. Les 2 buts sont rentrés dix minutes avant la fin. U. S. C. (1) a battu V. S. F. G. (1) par 3 buts à 1.

Pendant la première mi-temps, Charolles a l'avantage et rendu 3 buts coup sur coup. A la reprise Charolles gêné par l'obscurité ralenti l'allure, la partie perd de son intérêt et sur une échappée Gueugnon sauve l'honneur.

Memento

CONCOURS POUR L'ADMISSION A UN EMPLOI DE COMMIS A LA MAIRIE DE NEVERS

Prochainment, il sera ouvert à la Mairie de Nevers, un concours pour l'admission à un emploi de commis.

Traitement de début : 4.450 francs. En cas d'admission définitive, après un stage de six mois : 4.650 francs.

Avancement réglementaire ensuite.

Le dernier jour de réception des demandes d'inscription est reportée au 8 novembre prochain.

AUX CULTIVATEURS EXPORTANT EN SUISSE

Les droits de douane suisses sur les pommes de terre de table qui étaient de 2 francs suisse viennent d'être portés, jusqu'à nouvel avis, à 3 francs suisses par 100 kilos brut.

Le droit supplémentaire de 1 fr. suisse, par 100 kilos, qui frappe les pommes de terre de table, à leur entrée en Suisse, ne s'applique pas au trafic de frontière, ni aux tubercules destinés aux marchés, pas plus qu'aux pommes de terre importées des zones franches.

LE TRAFIC AVEC L'ITALIE

Les douanes italiennes sont autorisées à permettre directement :

L'exportation des déchets d'aluminium,

L'importation des raisins secs de toutes qualités.

INDEMNITE AUX COMMIS DE PERCEPTION

Les commis titulaires de perceptions dont le changement de résidence est prononcé dans l'intérêt du service conformément aux dispositions de l'article 15 du décret du 30 décembre 1919, ont droit à une indemnité qui est réglée sur les bases prévues en faveur des percepteurs par un arrêté en date du 24 février 1913. Lorsqu'un commis titulaire de perception est détaché temporairement près d'un percepteur en qualité d'agent spécial, ce commis a droit à une indemnité fixée par le ministre des finances, sur la proposition du trésorier- payeur général du département, dans les conditions prévues par l'article 1298 de l'instruction générale du 20 juin 1859. Lorsqu'enfin, sur la proposition du receveur des finances, le préfet ou le sous-préfet désigne un « commis d'office » en conformité des dispositions prévues par l'article 1336 de l'instruction générale du 20 juin 1859, la rétribution due à cet agent est réglée de gré à gré entre celui-ci et le percepteur receveur municipal ou ses représentants ; en cas de contestation il est statué par le préfet sur la proposition du trésorier-payeur général. Dans le cas où il lui serait signalé qu'un commis titulaire de perception n'aurait pas perçu la rémunération qu'il est en droit de réclamer à l'un des titres indiqués ci-dessus, l'administration procéderait à une enquête.

LES COURS D'APPRENTISSAGE A MONTLUÇON

Distribution de récompenses aux apprentis

Dimanche dernier, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, a eu lieu la distribution des récompenses aux apprentis qui participèrent au Concours annuel dans les cantons de Montluçon et de Commentry.

Cette cérémonie a eu lieu sous la présidence de M. Paul Constans, maire de Montluçon, qu'assistaient MM. Tabard-Robert, sous-préfet de Montluçon ; Chevrier, sous-directeur des Etablissements du Centre et de la Compagnie de Châtillon-Commentry ; Alexandre Dormoy et Beslais, adjoint au maire de Montluçon ; Larrère, directeur de l'Usine Gaz ; Félix, directeur de l'Usine des Fers Creux · Pallaud, inspecteur du Travail et de nombreuses personnalités.

M. le Maire de Montluçon, après avoir souligné toutes les difficultés rencontrées par les industriels pour se procurer la main d'œuvre d'ouvriers réellement aptes à tenir une profession, montra dans un discours de circonstance l'utilité de l'enseignement technique. Il s'attacha à faire ressortir les résultats déjà obtenus et toute la fécondité de ceux que l'on est encore en droit d'attendre d'une œuvre qui dotera nos usines et nos ateliers de spécialistes nécessaires à nos industries.

En passant, M. Paul Constans rendit hommage à M. L. Chevrier, inspecteur régional de l'Enseignement Technique dont l'impulsion active, secondée par M. Camy, ingénieur à l'usine Saint-Jacques, a pour beaucoup contribué aux magnifiques résultats que l'on a déjà enregistrés.

Il convient de féliciter l'Accord Parfait d'avoir bien voulu donner à cette cérémonie un caractère de fête intime par l'exécution de quelques-uns des bons morceaux de son répertoire.

Voici maintenant le palmarès :

Récompenses attribuées aux Apprentis de 1° année :

1° Bornet Jean, ajusteur, à Saint-Jacques, médaille de bronze, mètre en acier, étau à griffe et traité de traçage.

2°, Auclair René, sculpteur sur bois, chez M. Varrenne, un burin de sculpteur, trois gouges et un manuel du sculpteur sur bois.

3°, Piquet Raymond, ajusteur a l'usine Saint-Jacques, un mètre en acier, un compas d'épaisseu, un feuillard gradué, une equerre et un manuel.

4°, Conchon René, ajusteur à l'usine Saint-Jacques, un mètre, un feuillard gradué, une règle en acier, une équerre et un manuel.

5°, Bourgeon Jean-Baptiste, mouleur à l'usine Saint-Jacques, un mètre, un compas d'intérieur, une spatule de mouleur et un traité de traçage.

6°, Derret Robert, tourneur à l'usine Saint-Jacques.

7° Gedon Gaston, chaudronnier, à l'usine Saint-Jacques.

8° Maume, charpentier à l'usine Saint-Jacques.

9°, Lépinard Albert, mouleur a la Fonderie de Saint-Jean.

10°, Pizon Lucien, mouleur à l'usine Saint-Jacques.

11°, Morinet Robert, tourneur à l'usine Saint-Jacques.

12°, Regnoux Louis, tourneur aux Fers Creux Jacques.

13°, Théry Roger, mouleur a l'usine Saint-

14°, Labre Roger, mouleur à l'usine Saint-Jacques.

15°, Vezeille Jean, modeleur à l'usine Saint-Jacques.

16°, Gravier Xavier, chaudronnier à l'usine Saint-Jacques.

17°, Dechaud Henri, mouleur à l'usine Saint-Jacques.

18°, Liaudet René, ébéniste chez M. Varenne.

19°, Dousset Georges, forgeron a l'usine Saint Jacques.

20°, Labreur Henri, forgeron à l'usine Saint-Jacques.

Récompenses attribuées aux apprentis de 2° année :

1°, Méténier Robert, forgeron à l'usine Saint-Jacques, une médaille de bronze, un mètre de cuivre, un pied à coulisse, un traité de traçage, un manuel de forgeron.

2°, Samour Fernand, dessinateur aux Hauts-Fourneaux, un compas de dessinateur, les Mathématiques de l'Ouvrier moderne.

3°, Quoy René, électricien à l'usine Saint-Jacques, un étau à griffes, l'Elève électricien (deux volumes).

4°, Gazuit Robert, modeleur, à l'usine Saint-Jacques, un rabot métallique Stanley, un compas d'intérieur, un tournevis double.

5°, Chassagne Pierre, ajusteur à l'usine Saint-Jacques, une équerre, un étau à main, un compas à pointes rapportées.

6°, Chagnon Emile, ajusteur ; 7°, Guillot André, forgeron ; 8°, Rostand René, chaudronnier ; 9°, Baillet Robert, tourneur ; 10°, Léclaire René, électricien ; 11°, Favarain Louis, modeleur ; 12°, Constant Henri, tourneur ; 13°, Blanchet Léno, chaudronnier ; 14°, Patary Michel, menuisier, tous de l'usine Saint-Jacques ; 15°, Vassenay Maurice, ajusteur aux Forges de Commentry ; 16°, Pizon Michel, forgeron à l'usine Saint-Jacques ; 17°, Chêgne Raymond, serrurier chez MM. Meunier et Fontbonnat ; 18°, Chambenois Pierre, dessinateur à la Glacerie ; 19°, Dessalles Roger, graveur chez M. Pichonnet ; 20°, Germain Maurice, mouleur à l'usine Saint-Jacques.

Liste par ordre de mérite des apprentis de 3° année qui ont obtenu le certificat d'aptitude professionnelle :

1° Bargues Emile Fernand, dessinateur à l'usine Saint-Jacques, une médaille de bronze et l'Entrepreneur à travers les âges.

2° Guillaumin René, forgeron à l'usine Saint-Jacques, une médaille de bronze.

3° Péronnet Georges, modeleur à l'usine St-Jacques, Les Mathématiques de l'ouvrier moderne.

4° Robert Emile, chaudronnier en tubes, aux Fers Creux ; 5° Riothon Aimé, dessinateur ajusteur au Lycée ; 6° Denis Marcel, ajusteur-monteur au P. O. ; 7° Goguin Paul, forgeron; 8° Dubreuil Armand, modeleur ; 9° Aucouturier, Roger, forgeron ; 10° Panthier Robert, chaudronnier en fer ; 11° Lafaye Robert, mouleur, tous de l'usine Saint-Jacques ; 1° Tarade Raymond, modeleur aux Hauts-Fourneaux ; 13° Féral Marcel, électricien ; 14° Triboulet Aimé, chaudronnier en fer, de l'usine Saint-Jacques ; 15° Petit Pierre, dessinateur-ajusteur au Lycée ; 16° Sauvanet Marcel, électricien ; 17° Redon Georges, ajusteur ; 18° Amable Raymond, chaudronnier en fer, tous de l'usine St-Jacques, etc.

Les décisions prises par l'Office agricole du Cher dans sa séance du 30 octobre

Dans le but d'encourager les essais d'introduction dans les rations d'aliments concentrés ; tourteaux et farines de graines oléagineuses cossetes ou farines de manioc, l'Office Agricole accordera des subventions aux syndicats agricoles du département sur les ventes consenties à leurs adhérents pendant les mois de novembre et décembre 1921.

La remise accordée à chaque bénéficiaire pourra s'élever à 50 % du montant de la commande qu'il aura faite à son syndicat, mais ne pourra en aucun cas être supérieure à 100 francs.

L'attribution des subventions sera subordonnée à l'observation des conditions ci-dessous :

1° Au 31 décembre au plus tard, tout syndicat ayant livré des aliments concentrés à ses adhérents adressera à l'Office agricole une liste des commandes satisfaites, accompagnée pour chaque bénéficiaire d'un duplicata de la facture.

2° L'Office mandatera aux syndicats, en Janvier 1923 et dans la limite d'un crédit de 10.000 francs dont il dispose, les subventions qu'il leur aura attribuées. Au reçu de la subvention, chaque syndicat versera à ses adhérents les remises accordées à ceux-ci par l'Office.

3° Chaque syndicat justifiera des remises ainsi accordées en adressant à l'Office, pour le 15 février 1923 au plus tard, les reçus acquittés par ses adhérents bénéficiaires ou les talons des mandats qu'il leur aura adressés.

4° Chaque syndicat sera tenu de réserver à l'Office les sommes dont il ne pourrait justifier de la répartition.

x
x x

Remises sur achat de matériel agricole et viticole à utiliser en commun

L'Office rappelle qu'un crédit de 10.000 francs figurant à son budget de 1922 lui permet d'accorder aux syndicats agricoles du département et aux coopératives d'outillage agricole des remises pour l'achat d'instruments destinés à être utilisés en commun par leurs adhérents.

Seuls les appareils ci-après désignés, achetés en 1922, pourront bénéficier de ces remises dont le maximum sera de 50 % du prix d'achat pour les instruments de fabrication française, et seulement 25 % pour ceux de fabrication étrangère : trieurs à grains, décuscuteurs, distributeurs d'engrais, semoirs en lignes, aplatisseurs, concasseurs, pulvérisateurs, appareils Plessy à gaz sulfureux, ponts-bascules, pressoirs à vendange, fouloirs, égrappoirs à raisins.

Les syndicats ou coopératives qui voudront bénéficier de ces remises devront produire à l'Office, à l'appui de leur demande :

1° *La facture d'achat des appareils*, dûment acquittée, et le *règlement intérieur* spécifiant le mode d'emploi par les intéressés.

2° Au cas où ils ne les auraient pas encore fournis à l'Office, deux exemplaires sur papier libre des statuts de leur association, et deux extraits, dont un sur papier timbré, de la délibération désignant nominativement les membres du Conseil d'administration avec indication de leurs adresses respectives.

Ces pièces devront être certifiées par le Président, dont la signature sera légalisée par le Maire.

La louée du 2 novembre à Bourges

Beaucoup de monde en cultivateurs et domestiques hommes, absence complète de servantes.

Voici les prix pratiqués pour 8 mois :

Premier charretier 1.500 à 1.800 fr. ; 2° charretier, 1.200 à 1.500 fr.; vacher et berger âgé, 900 à 1.000 ; jeune vacher, 700 à 800.

ENCOURAGEMENTS A LA CULTURE DU BLE

Voici les mesures que vient d'arrêter et de préconiser le Comité National du blé pour encourager la culture de cette précieuse céréale :

Création d'un prix d'honneur à décerner dans des concours départementaux spéciaux ; création de coopératives de production de semences et de syndicats d'outillage agricole ; extension des ventes de semences et des foires de semences organisées par les associations et les Offices agricoles ; multiplication des champs de démonstration installés dans de bonnes fermes ; organisation d'un Congrès du blé centralisation au Comité National du blé des études et résultats réalisés dans les départements.

Feuilleton de PARIS-CENTRE - 2 -

GUSTAVE LE ROUGE

Prisonnier de la planète Mars

PREMIERE PARTIE

Résumé du feuilleton précédent

Dans un cabaret de Londres, deux amis se retrouvent après de multiples pérégrinations autour du monde.

L'un d'eux, Darvel, explique à son compagnon, le naturaliste Pitcher, les aventures extraordinaires qui lui sont arrivées depuis leur dernière rencontre dans les plaines du Turkestan.

Darvel, esprit inventif, a essayé de correspondre à l'aide de figures géométriques avec les Martiens, il a installé en Sibérie un système susceptible, selon lui, d'entrer en relations avec les habitants de la planète et il explique à Pitcher les avantages que les correspondants auraient retirés de l'échange interplanétaire...

CHAPITRE Ier

Un Message Mystérieux

(*Suite*)

— Belle objection. Dans ce cas, c'est nous qui les aurions civilisés en les faisant profiter de nos connaissances.

— Voilà de nobles intentions... Mais enfin, comment tout cela s'est-il terminé ?

— De la façon la plus malheureuse. Je suis parti avec mon associé pour la Sibérie. D'abord tout marcha très bien, mon associé M. Balinski, qui avait été banni de Pologne autrefois obtint sa grâce. Le gouvernement russe accorda les autorisations nécessaires. Arrivés par le chemin de fer transsibérien jusqu'à Stretensk, nous nous pourvûmes dans cette ville de travailleurs et de matériel, puis nous remontâmes vers le nord, jusqu'à une steppe parfaitement unie où furent installés sur plusieurs lieues de long nos figures géométriques. Les lignes étaient simplement tracées sur une largeur de trente mètres avec des pierres crayeuses dont le ton blanc tranchait vigoureusement sur le sol noirâtre de la steppe. La nuit de puissantes lampes électriques répétaient nos signaux.

— Cela dut vous coûter cher, interrompit Pitcher.

— Quand furent terminés le cercle, le triangle, et la figure géométrique qui accompagne la démonstration du théorème du carré de l'hypoténuse que nous avions choisie comme caractéristique et très visible, mon capital était fortement entamé, mais j'étais plein d'espoir. Notre campement, à l'ombre d'un petit bois, d'où nous pouvions surveiller nos tracés, formait un petit village assez pittoresque avec ses cahutes de terre et de feuillage, et ses cuisines en plein vent. J'allais chasser l'ours gris et le renard, pêcher l'esturgeon et le saumon, en compagnie des Ostiaks vêtus de blouses de fils d'ortie et de gilets en peau de poisson, braves gens, un peu malpropres, mais prêts à me suivre au bout du monde, pour un paquet de tabac ou une fiole de rhum. Je m'accoutumais à cette vie pastorale : la Sibérie pendant l'été, avec ses vertes et giboyeuses forêts, est un séjour charmant. D'ailleurs, les habitants de Mars ne donnaient pas signe de vie.

« Mais nous avions fait la connaissance d'un grand propriétaire russe, riche à plusieurs millions de roubles, qui avait chaudement embrassé nos idées et devait nous commanditer. A l'entendre, nos tracés étaient beaucoup trop restreints, il prétendait les faire réédifier sur un plan plus vaste et obtenir de l'empereur quelques sotnias (1) de cosaques pour les garder. Brusquement tout se gâta. M. Balinski, dont l'acte d'amnistie n'avait pas été enregistré, fut tout à coup arrêté et envoyé au bagne de l'île de Sakaline. Je fus moi-même emprisonné pendant quelque temps et j'eus beaucoup de peine à prouver mon innocence.

« Quand je revins au campement, je le trouvai entièrement détruit par une bande de pillards Khoungouses (2). Les misérables avaient tout emporté : armes, instruments, vivres et munitions, tout jusqu'au beau télescope qui devait nous servir à reconnaître les signaux des Martiens.

« Mes tracés géométriques étaient déjà transformés en routes commodes et solides à l'usage des marchands de thé et de poissons salés. Quant aux travailleurs sibériens et aux chasseurs asiatiques de mon escorte, inutile de dire qu'ils étaient partis dans toutes les directions, après avoir sans doute reçu leur part du butin.... J'allai trouver le grand propriétaire russe qui devait nous commanditer, il me mit froidement à la porte en m'assurant qu'il était trop dévoué à Sa Majesté l'empereur « le Petit Père » Nicolas, pour entretenir quelque relation avec un nihiliste de ma trempe.

— Voilà ce qui s'appelle n'avoir pas de chance, dit Pitcher, qui avait allumé un second cigare et commandé un grog ; mais comment vous êtes-vous tiré de là ?

— Je ne m'en suis pas tiré. Il me restait encore un peu d'argent heureusement : je me suis empressé de prendre le train et me voici. J'ai de quoi vivre à Londres pendant un mois. D'ici là, il faut que je fasse quelque découverte, autrement je ne sais ce qu'il adviendra.

— A votre place, j'irais voir ce M. Téramond : je suis persuadé qu'il vous ferait volontiers une avance de fonds.

— Que vous êtes naïf, mon pauvre ami ! Ma première visite en débarquant à Londres a été pour le banquier que je considérais déjà comme mon futur beau-père. Il était au courant d'une partie de mes déboires, aussi son accueil fut-il assez froid. A dire vrai, il fut tout juste poli.

« — Cher monsieur, me dit-il avec une ironie un peu lourde d'homme pratique arrivé comme on dit « à la force du poignet », et qui connait le prix de l'argent, mes faibles capitaux ne me permettent pas de me lancer dans des entreprises aussi grandioses que les vôtres. Certes je vous admire, vous êtes brillamment doué, vous serez la gloire de votre pays ; mais pour communiquer avec les habitants des autres planètes, il ne vous faut pas moins d'un milliard ou deux. Embarquez-vous pour Chicago ; c'est le conseil que je vous donne.

« Je ne daignai pas répondre à ce malappris, je lui brûlai la politesse et me retirai un peu triste, non pas à cause de l'affaire manquée, l'argent je m'en moque, Dieu merci !... Mais miss Alberte a de si tendres yeux bleus, un si mystérieux sourire, de si beaux cheveux, à la fois sombres et brillants comme le cuivre neuf...

— Inutile de continuer votre description, allons au fait.

— Oh ! c'est à peu près tout. Seulement, en me retournant avant de franchir pour la dernière fois la grille dorée de l'hôtel, j'aperçus à une fenêtre du premier étage l'adorable profil de miss Alberte. Nous nous saluâmes tristement et je me retirai la mort dans l'âme. Mais j'ai compris, au regard qu'elle m'a jeté, que la pauvre enfant ne fait que subir la volonté d'un père tyrannique.

— Tout s'arrangera, dit Pitcher, je parie qu'avant un mois, vous aurez fait quelque trouvaille de génie que vous vendrez à prix d'or. Alors, le père de la belle vous rendra ses bonnes grâces.

La conversation en était là entre les deux amis, lorsque la sonnette de la porte d'entrée fit retentir sa petite voix fêlée.

Un gamin sale et déguenillé, grelottant sous un vieux tricot de marin, entra et s'avança jusqu'au comptoir où trônait mistress Hobson, en jetant autour de lui un regard soupçonneux.

— Que viens-tu faire ici, vaurien ? demanda aigrement la dame.

— C'est une lettre que j'ai à remettre à ce gentleman, fit le petit drôle d'un air important. Et, ostensiblement, il désignait du doigt Robert Darvel. En même temps, il tira de sa poche une missive toute froissée, où le pouce crasseux du porteur s'accusait en noir, comme un cachet supplémentaire ; puis il disparut, sans laisser le temps à personne de le questionner, en claquant la porte avec fracas.

Mistress Hobson, après avoir haussé les épaules, d'un air scandalisé, se remit à compter sa monnaie.

— Drôle de message, fit Pitcher avec méfiance.

— Drôle de messager plutôt, dit Robert en riant de bon cœur: je ne connais personne qui puisse m'écrire.

— Voilà qui est louche.

— Je vais être fixé à l'instant même.

Et Robert ouvrit la lettre, et lut à haute voix.

«Monsieur,

« J'ai eu l'occasion d'être mis au courant de vos travaux et de vos voyages.
« J'ai une proposition intéressante à vous
« faire. Veuillez je vous prie venir me voir
« ce voir, vers dix heures, en l'apparte-
« ment que j'occupe 15, rue d'Yarmouth :
« vous demanderez M. Ardevena.
« Recevez mes salutations et l'expres-
« sion de mon dévouement et surtout ne
« manquez pas au rendez-vous que je vous
« assigne et qui est, pour vous comme
« pour moi, d'une haute importance ».

— C'est curieux, murmura Robert, je me creuse vainement la tête pour deviner quel peut être cet étrange et laconique correspondant. Regardez d'ailleurs quelle mystérieuse écriture. A côté de la lettre, l'enveloppe est presque un chef-d'œuvre de calligraphie et ce style bref et pénible....

— Oui, on dirait que ces lignes ont été tracées par un enfant sachant à peine former ses lettres et qui aurait cherché chaque mot dans un dictionnaire.

— Bah ! C'est probablement bien plus simple que vous ne l'imaginez. C'est tout bonnement quelque riche étranger, quelque industriel ou quelque excentrique, qui veut m'employer dans une de ses usines ou acheter mes futures découvertes.

— Oui, vous avez raison peut-être.

— Si cela est, vous avouerez que j'ai eu de la chance. Je me demandais déjà ce que j'allais devenir.

Mistress Hobson avait allumé les becs de gaz, car le brouillard était devenu tellement intense qu'il était absolument impossible de rien distinguer.

— Il n'est que quatre heures dit Ralph Pitcher. Si vous voulez accepter mon invitation, nous dînerons ensemble en compagnie de ma mère.

— Entendu, dit Robert Darvel ; ce brouillard exhale un ennui funèbre. Je suis vraiment charmé, avant d'aller à mon mystérieux rendez-vous de passer une bonne soirée à discuter de science et d'histoire naturelle, avec un ami que je n'ai pas vu depuis tant d'années.

CHAPITRE II

Chez Ralph Pitcher

Ralph Pitcher occupait, non loin de la taverne, dans une rue sombre, aboutissant aux quais, une boutique étroite et basse, et tout encombrée d'animaux empaillés, de volumes et de minéraux. Des oiseaux de proie et des lézards se balançaient au plafond. Sur un établi, où traînaient des pinces, des scalpels et des rouleaux de fils d'archal, Robert aperçut une boîte à compartiments remplie d'yeux de verre de toutes les grandeurs et de toutes les couleurs ; une étrange odeur flottait dans l'étroit réduit, éclairé d'un seul bec de gaz, dont la lueur projetait sur les murs les ombres grimaçantes des échassiers et des sauriens.

Robert Darvel fut présenté à Mistress Pitcher, une vieille petite dame, au profil anguleux et sec, au menton pointu, si jaune et si ratatiné qu'elle ressemblait, avec ses yeux noirs et brillants comme ceux d'un merle, à quelque singulier oiseau empaillé et monté sur des fils de fer, auquel on serait parvenu à rendre la vie et le mouvement par un procédé spécial. Ses menottes sèches, aux ongles acérés comme des griffes, aux mouvements fébriles, presque mécaniques, complétaient l'illusion.

Mistress Pitcher fit un cordial accueil à l'ami de son fils, et bientôt le couvert fut dressé sur une nappe bien blanche, dans la salle du fond ; la bière brune moussa dans des cruches de grès, l'eau du thé chanta dans la bouilloire, un ample morceau de saumon fumé, d'abord sacrifié à l'appétit des convives, fit bientôt place à un pâté de mouton à l'écossaise, et à d'autres mets substantiels.

Les deux amis dînèrent gaiement, en parlant de leurs chasses et de leurs aventures, et en faisant mille projets pour l'avenir.

Quand le dessert eut été enlevé, mistress Pitcher, avec de petits gestes menus et vifs, apporta le tabac blond dans un curieux pot de Hollande ventru et doré, d'aspect débonnaire, avec l'eau chaude et le wkisky pour les grogs.

Le poêle de faïence bourré jusqu'à la gueule ronflait majestueusement dominant le beuglement des sirènes à vapeur, le sifflement déchirant des locomotives dans les brumes lointaines de la nuit.

Il régnait dans la petite pièce une atmosphère de tiédeur, de bien-être paisible et d'accueillante bonhomie dont Robert se sentit tout réconforté.

L'avenir lui apparut sous des couleurs favorables. Il sourit en regardant son ami Pitcher qui venait d'allumer une longue pipe d'écume et lançait d'énormes volutes de fumée en clignant de l'œil d'un air de béatitude.

(*A suivre*)

(1) Sotnia : escouade de soldats.

(2) Khoungouses : brigands de la steppe.

Foires et Marchés de la Région

ORLEANS. — Vinaigre de vin, l'hectolitre, nu, droits de dénaturation compris, 120 fr. à 130 fr.

Blé, les 100 kilos, 78 à 79 fr.; seigle, 48 fr.; orge, 56 à 57 fr.; escourgeon, 56 fr.; avoine, les 100 kilos, droits d'octroi non compris, 59 à 60 fr. ; blé, très petites ventes.

BEAUGENCY. — Blé marchand, 78 fr.; seigle, 46 fr.; orge, 55 fr.; avoine, 55 fr.; foin, (q. m.), 23.50 ; paille, 14.75.

Beurre, le kilo, 8.50 à 9.00 ; fromages, la pièce, 0.60 à 0.75 ; œufs, la douzaine, 7 à 8 fr.; poulets, la paire, 24 à 34 fr.; canards, la paire, 20 à 25 fr.; dindes, la pièce, 22 à 30 fr.; lapins de toit, la pièce, 8 à 15 fr.; lapins de garenne, la pièce, 4.50 à 5.50 ; lièvres, la pièce, 19 à 23 fr.; perdrix, la pièce, 6.50 à 7 fr.; faisans, la pièce, 12 à 14 fr.; pigeons, la paire, 5 fr.; pain, les 4 kilos, 4 fr.

CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE. — Veaux, le kilo sur pied, 4 à 5 fr.; porcs de lait, la pièce, 200 à 210 fr.; oies, la pièce, 17.50 : poulets, la paire, 20 à 30 fr.; pigeons, la paire, 6 fr.; lapins privés, la pièce, 10 à 15 fr.; beurre, le kilo, 9 fr.; œufs, la douzaine, 8 à 8.25 ; fromages, la pièce, 1.50.

CHALON (S.-et-L.). — Chevaux hongres amenés 120, vendus 65, de 2.000 à 3.000 fr. pièce ; de trait, amenés 70, vendus 38, de 1.400 à 2.800 fr.; poulains, amenés 350, vendus 180, de 600 à 800 fr.; bœufs gras, amenés 22 paires, vendues 14 paires, de 230 à 260 fr. les 100 kilos; de trait, amenées 5 paires, vendues 3 paires, de 1.500 à 2.400 fr. la paire ; vaches grasses, amenées 40, vendues 30, de 140 à 200 fr. les 100 kilos ; vaches laitières, amenées 68, vendues 45, de 700 à 1.400 fr. pièce ; génisses, amenées 36, vendues 23, de 600 à 900 fr.; veaux, amenés 80, vendus 65, de 420 à 440 fr. les 100 kilos; cochons gras, néant ; cochons de lait, amenés 240, vendus 170, de 100 à 150 fr. pièce ; nourrains, amenés, vendus 65, de 150 à 180 fr.

LESSARD-EN-BRESSE. — Marché du 31 octobre. — Poulets, 9.50 à 18 fr.; poules, 14 à 20 fr.; canards, 8 à 14.50 ; lapins, 3.50 à 18 fr.; pigeons, 3.25 à 4.50 ; beurre, 4.50 à 4.50 la livre ; œufs, 7.50 la douzaine ; lièvres, 4.50 à 5.25 la livre ; perdrix, 4.50 à 5.50 l'une.

NAVILLY. — Marché hebdomadaire. — Œufs, 6.50 la douzaine ; beurre, 4.50 la livre ; choux, 1 à 1.25 la tête ; choux-fleurs, 1 à 1.50; poireaux, 0.20 le paquet ; carottes, 0.25 : épinards, 1 fr. la livre ; salades, 0.25 la tête ; poulets, 10 à 12 fr.; lapins, 8 à 12 fr.

LES AIX-D'ANGILLON. — 74 veaux, 1.45 à 2.40 ; frment, le quintal, 76 à 77 fr.; avoine grise, 59 à 60 fr.; avoine noire, 56 à 57 fr.; poulets, la paire, 20 à 30 fr.; œufs, la douzaine, 6.50 à 7 fr.; beurre, le kilo, 8 à 9 fr.; haricots, le litre, 1.25 ; pain, le kilo, 0.96 ; lapnis domestiques, 9 à 18 fr.

MARCHE DE LA VILLETTE

du 2 novembre

Cours au kilo vif. — Bœufs, 1re qualité 5.50, 2e 4.70, 3e 3.50 ; vaches, 5.40, 4.40, 3.40 ; taureaux, 4.30, 3.90, 3.40 ; veaux, 7.70, 6.30, 4.80; moutons, 9.70, 7.10, 5.90 ; porcs, 7.86, 7.42, 7.14.

Cours au kilo net. — Bœufs, 1re qualité 3.30, 2e 2.85, 3e 2.75 ; vaches, 3.24, 2.20, 1.70 ; taureaux, 2.58, 1.95, 1.70 ; veaux, 5.62, 3.15, 2.40 ; moutons, 4.35, 3.55, 2.95 ; porcs, 5.50, 5.20, 5.00.

Amenés. — Bœufs, 1.819 ; vaches, 985 ; taureaux, 215 ; veaux, 1.243 ; moutons, 9.900 ; porcs, 2.391.

Vendus. — Bœufs, 1.798 ; vaches, 982 ; taureaux, 183 ; veaux, 1.141 ; moutons, 9.611 ; porcs, 2.391.

PHYSIONOMIE DU MARCHE

Vente bonne, cours en légère hausse. Gros bétail et veaux en baisse sur moutons, inchangés sur les porcs.

MARCHE DE LYON-VAISE

du 2 novembre

Moutons. — Amenés et vendus 283. On cote ceux de pays de 7.00 à 8.00 : les Africains, de 5.00 à 6.00 ; les Savoyards, de 5.00 à 6.50. Vente calme.

Porcs. — Amenés 414, renvois 20, 1e qualité 4.90, 2e 4.70, 3e 4.50 ; prix extrêmes 4.40 à 5.00. Vente calme.

HALLES CENTRALES DE PARIS

du 2 novembre

VIANDES. — Cours moyen au kilo :

Bœuf. — Aloyau, 1re qualité, 7.30 ; paleron, 1e qualité, 3.80.

Mouton. — Entier, 1re qualité, 8.50 ; épaule, 1re qualité, 6.50 ; poitrine, 1re qualité, 3.50.

Veau. — Entier ou demi, 1e qualité, 7.20.

Porc. — Demi-porc, 1re qualité, 6.80.

VOLAILLES. — Canards de ferme, la pièce, 11.00; oies, le kilo, 6.75; poulets Chartres, 9.50; poulets toutes provenances, 8.50.

POISSONS. — Le kilo : morue salée, 2.00 ; carpes, 3.00 ; tanches, 4.00.

LEGUMES. — Pommes de terre chair jaune, les 100 kilos, 24 fr.; pommes de terre chair blanche, 20 fr.

BEURRES. — Le kilo, Charente, Poitou, 12 ; Touraine, 11.60 ; Normandie, 10.80.

ŒUFS. — Le mille : Brie, Beauce, 580 ; Bourbonnais, Nivernais, 580 ; Touraine, 660 ; Etrangers, 430.

FROMAGES. — Gruyère, 3.50 à 8.50.

COURS DES VINS

NIMES. — Vins Aramon de plaine, 7 à 8° et de montagne 9 à 10 degrés, 50 à 70 fr.; montagne premier choix, 10 degrés et supérieur 11°, 70 à 78 fr. l'hectolitre à la propriété.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Le Maroc par Lisbonne

L'escale à Lisbonne des paquebots de la ligne Bordeaux-Maroc de la Cie générale Transatlantique qui avait été reportée du 20 octobre 1922 à une date ultérieure, est dès maintenant assurée.

L'attention du public est attirée à nouveau sur l'intérêt que présente cet itinéraire pour les voyages à destination ou en provenance du Maroc.

Le passage à l'escale sera combiné de manière à donner correspondance directe avec le Sud-Express. A l'aller les voyageurs parvenus à Lisbonne par ce train, à 21 heures, s'embarqueront immédiatement pour continuer leur voyage sur Casablanca ; ils arriveront à destination le matin du 3e jour après celui de leur départ de Paris, avec 24 heures seulement de traversée. Au retour, les paquebots partis la veille au matin de Casablanca toucheront dans la matinée à Lisbonne, où les voyageurs pourront trouver le Sud-Express partant à 11 h. 35 qui les amène le lendemain soir à Paris.

Un service de voitures de la gare de Lisbonne Rocio au quai d'Alcantara ou vice-versa assurera le transport des voyageurs et de leurs bagages.

BOURSE DE PARIS

3 %, 58.30 ; 3 % amortissable, 68.80 ; 5 %, 75.35 ; 4 % 1917, 63.10 ; 4 % 1918 non lib., 62.50 ; Ouest-Etat 4 %, 347.50 ; Tunis 1892, 284; Afrique Occidentale, 337 ; Ville de Paris 1899, 268 ; 1910 3 %, 238 ; 1912, 225 ; Comptoir d'Escompte, 954 ; Crédit Foncier, 1010 ; Oblig. comm. 1903, 300.25 ; 1912, 177 ; Oblig. Fonc. 1899, 330 ; 1909, 178 ; 5 ½ % 1917 lib., 275 ; Crédit Lyonnais, 1470 ; Est, 801 ; Lyon, 950 ; Midi, 810 ; Nord, 1235 ; Orléans, 925 ; Ouest, 656 ; Métro, 479 ; Nord-Sud, 211 ; Suez, 7300 ; Argentine 1900, 81.80 ; Italien 5 %, 42.60 ; Japon 1910, 187.50 ; Russes 1867, 21.50 ; 1890 3 %, 20, Consolidé, 27.60 ; 1891 3 %, 19.80 ; Turc Unifié, 66.75 ; Briansk, 115 ; Rio-Tinto, 1760 ; Sosnowice, 925.

CHANGES

Londres, 63.945 ; New-York, 14.335 ; Allemagne, 0.0030 ; Suisse, 262.25 ; Italie, 61.20 Espagne, 219 ; Hollande, 501.75 ; Danemark, 289.75 ; Suède, 386.25 ; Belgique, 92.90 ; Norvège, 263.25.

LE REGIME ACTUEL DES BOUILLEURS DE CRU

Un certain nombre de bouilleurs de cru s'imaginent qu'il leur sera loisible de distiller chez eux leur marc ou leurs fruits durant la nouvelle période qui va s'ouvrir. C'est une erreur.

Pour le début de la campagne 1922-1923, le ministre des Finances et son administration ont recommandé un système libéral autorisant la création d'ateliers publics chez les particuliers dans le cas seulement où le régime précédent des ateliers publics présenterait de trop grands inconvénients.

Pour l'avenir, une loi interviendra en 1923, qui apportera, dit-on, certaines modifications. Mais, nous n'y sommes encore pas.

Voici d'ailleurs, une lettre que le Directeur des Contributions indirectes du Morbihan vient d'adresser au préfet de ce département. Elle est très nette :

« Aux termes de la législation en vigueur, les bouilleurs de cru ne peuvent distiller à domicile qu'à la condition de soumettre à la prise en charge une quantité minimum de 200 litres d'alcool pur par campagne. Les bouilleurs dont la production n'atteint pas ec chiffre doivent obligatoirement distiller leurs produits en atelier public.

» Tous les bouilleurs de cru ont la faculté d'acquitter les droits exigibles aussitôt après la distillation ou de demander l'ouverture d'un compte d'entrepôt qui se règle par campagne.

» Dans le premier cas, ils obtiennent une remise de 10 %, indépendamment de l'allocation en franchise à laquelle ils peuvent prétendre. Dans le deuxième, ils bénéficient, outre cette allocation, des déductions accordées aux marchands en gros de boissons pour déchets de magasin.

» L'allocation en franchise, fixée à 10 litres au maximum par campagne et par exploitant, est attribuée : 1° auv bouilleurs qui justifient avoir distillé ou fait distiller tout ou partie de leur récolte entre le 1e janvier 1910 et le 1e janvier 1916 (loi du 30 juin 1916, art. 4) ; 2° aux exploitants qui ont été mobilisés entre le 1e août 1914 et le 31 décembre 1919 (lois des 29 décembre 1919 art. 22, et du 30 juin 1922, art. 15). Le même droit appartient aux veuves des exploitants visés au numéro 1 qui sont décédés postérieurement au 2 août 1914 et aux veuves non remariées des exploitants visés au numéro 2 qui sont morts pendant la guerre ».

Imprimerie de PARIS-CENTRE, Nevers
Le Secrétaire-Gérant : G. COLLINET.

PARIS-CENTRE est en vente dans tous les kiosques de Nice.

BRUN-PEROD
VERITABLE CHINA CHINA
CRÉÉE EN 1812 — VOIRON (ISÈRE)
LIQUEUR DIGESTIVE

Exigez dans les Bonnes Maisons d'Alimentation la Spécialité la "LIQUEUR BRUN-PEROD" annoncée ci-dessus, et les autres Liqueurs Brun-Pérod : "Cherry-Brandy" ses "Curaçaos" "Dauphinoise Jaune" "Crème de Cacao" etc. et le "Rhum Ninon"

On trouve PARIS-CENTRE :

A POUGUES-LES-EAUX, chez Monsieur THIBAULT, Café Conti, Avenue de la Gare et au Kiosque du Parc.

RENTES VIAGÈRES

LA NATIONALE-VIE (entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat), fondée en 1830, offre aux rentiers un **Placement rémunérateur** par ses tarifs, dont **les taux viennent d'être sensiblement augmentés**, en même temps qu'une sécurité **absolue** par les garanties que présente sa situation financière, résultat d'une gestion économe et prudente poursuivie pendant près d'un siècle.

Demander tarifs et renseignements gratuits au siège social, 2, rue Pillet-Will, à Paris, ou chez les agents généraux en provinces et notamment à :

M. Prevost, 19, rue Saint-Martin, Nevers ;
M. Guillerault, à Cosne.
M. Dufresne, correspondant, 21, rue Charles-Roy, Nevers.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Exposition coloniale de Marseille

L'exposition coloniale de Marseille dont le succès n'a pas cessé de s'affirmer, en raison du caractère grandiose de son organisation, fermera ses portes le 19 novembre prochain.

Les personnes qui n'ont pu goûter encore le rare attrait de cet ensemble merveilleux que représentent les productions de l'Algérie et de la Tunisie, du Maroc, de l'Indo-Chine, de Madagascar, de la Syrie, de l'Afrique Française, etc..., feront bien de se hâter et de profiter des belles journées d'automne, si radieuses dans le Midi, pour visiter l'Exposition et se rendre compte directement du prodigieux développement économique de notre domaine colonial. C'est un spectacle unique qu'on ne reverra probablement plus avant longtemps.

MAUX D'ESTOMAC

Digestions difficiles, aigreurs, pesanteurs, tiraillements, etc., tous ces malaises disparaissent en quelques jours, grâce au régime du délicieux Phoscao, aliment végétal conseillé par tous les médecins aux anémiés, aux convalescents, aux surmenés et aux vieillards.

PHOSCAO

Exquis déjeuner - Puissant reconstituant

EN VENTE PARTOUT

Envoi gratuit d'un échantillon

Administration :
9, Rue Frédéric-Bastiat - Paris

Vous faut-il un plat digestible nourrissant savoureux économique...

Chacun vous dira : Servez des pâtes LA RUCHE Bozon-Verduraz

A la Grande Fabrique

Ancien Grand Café Glacier

Place du Lycée -:- Rue de Rémigny

NEVERS

PARDESSUS croisé ou droit

BELLE DRAPERIE

teintes nouvelles, doublage solide

79fr. 99fr. 129fr. 149fr. 179fr.

SI VOUS TOUSSEZ PRENEZ DES PASTILLES Géraudel

l'étui 2.50 — Toutes Phcies

Nos PETITES ANNONCES paraissent le mercredi et le samedi.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Mademoiselle Marie-Louise GUYOT

décédée, en son domicile, à l'Hôpital de Nevers, le 1e novembre 1922, dans sa 16e année, munie des Sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le vendredi 3 courant, à 15 heures, en l'église de Decize. On se réunira à la gare de Decize à 14 h. 30.

De la part de : M. et Mme Guyot, ses père et mère ; Mlles Clémentine et Constance Guyot, ses sœurs, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous devez préférer

La Quintonine aux autres extraits de Quinquina, car versée dans un litre de vin de table, elle vous donne un litre d'excellent vin fortifiant, la formule est en effet tout à fait spéciale et infiniment supérieure aux produits similaires. Elle vaut 2 fr. 75. Pharmacie REUILLON, 3 fr. 50 franco domicile, et Pharmacie Nouvelle, rue des Ardilliers, Nevers. 1492

PASTILLES MIRATON
Constipation
3f CHATELGUYON 3f

LE THERMOGÈNE

guérit en une nuit

GRIPPES, TOUX, RHUMATISMES, POINTS DE COTÉ, LUMBAGOS, ETC.

PRIX : 2 FR. 50

L'image populaire du PIERROT CRACHANT LE FEU doit se trouver au dos de chaque boîte.

Les Veillées des Chaumières
Journal des Jeunes Filles et de la Famille

COMMENCENT UNE NOUVELLE ANNÉE EN PUBLIANT

DEUX GRANDS ROMANS INÉDITS :

PIERRES VIVANTES
par M. MARYAN — Illustrations de H. THIRIET

et SOUS UNE HEUREUSE ÉTOILE
par Yvonne LOISEL

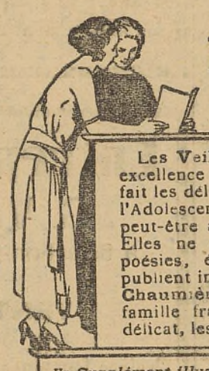

Le NUMÉRO : 15 Centimes

EN VENTE LE MERCREDI ET LE SAMEDI

Chez les Libraires, Marchands de Journaux et dans les Gares

Les Veillées des Chaumières sont par excellence le journal du Foyer, le journal qui fait les délices de toute la Maison, de l'Aïeule à l'Adolescente. On les lit partout, et plus encore peut-être au château que dans les chaumières. Elles ne donnent que de l'inédit. Romans, poésies, études, causeries, tout ce qu'elles publient intéresse et charme. Les Veillées des Chaumières sont la lecture favorite de la vraie famille française dont elles reflètent le goût délicat, les sentiments et les croyances.

Un *Supplément illustré* hebdomadaire, contenant des *travaux féminins*, un *courrier de la ménagère*, des *recettes et conseils pratiques*, complète heureusement le journal.

ABONNEMENTS d'UN AN (104 Nos) — FRANCE et ALGÉRIE.... 15 fr. — ETRANGER et COLONIES 20 fr — Avec Supplément illustré chaque Mercredi : 3 fr. 50 EN PLUS

Pour s'abonner (mandat-poste ou ch. postal 336-47) ou recevoir gratuitement le premier numéro écrire à MM. GAUTIER et LANGUEREAU, 55, *Quai des Grands-Augustins, PARIS*

Officiers Ministériels

Etude de Me DURIN, notaire à Pougues-les-Eaux (Nièvre)

PREMIERE INSERTION

Suivant acte reçu par Me DURIN, notaire à Pougues-les-Eaux et Me SAYEN, notaire à Fourchambault, les 30 septembre et 20 octobre 1922,

Madame Marie-Alexandrine NORD, négociante, demeurant à Fourchambault, rue du Quatre-Septembre, numéro 38, veuve de Monsieur Louis BOUE,

A vendu à Monsieur Joseph DANON, ancien placier, et Madame Marie-Louise-Marguerite BLARD, son épouse, demeurant ensemble à Fourchambault, rue du Quatre-Septembre, numéro 35.

Le fonds de commerce d'approvisionnements et buvette exploité par Madame veuve BOUE à Fourchambault, rue du Quatre-Septembre, numéro 38, connu sous le nom « A L'APPROVISIONNEMENT & COMPTOIR NIVERNAIS », comprenant l'enseigne et le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, les différents objets mobiliers et le matériel servant à son exploitation ainsi que les marchandises en dépendant.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites au plus tard dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues en l'étude de Me DURIN, notaire à Pougues-les-Eaux.

Pour première insertion,
Signé : Marcel DURIN. 10264

Etude de Me SADDE, commissaire-priseur à Moulins

CHEVAUX

6 chevaux provenant du 36e régiment A. C., tous bien attelés, seront vendus aux enchères publiques, place d'Allier, à Moulins, vendredi 3 novembre 1922, à 13 h. ½.

On pourra voir les chevaux à la caserne de la gendarmerie le matin de la vente.

A 14 heures, à la salle des ventes, vente de meubles.

Au comptant, frais en sus. 10271

Etude de Me DUBOIS, notaire à St-Benin-d'Azy (Nièvre)

JUMENTS, POULAINS ET ATTIRAIL DE CULTURE

A vendre aux enchères

A la ferme de Primages, commune de la Fermeté, exploitée par M. Régnier.

Le dimanche 5 novembre 1922, à 13 heures.

On vendra :

2 bonnes juments de trait de 3 et 5 ans, 3 poulains mâles de l'année, 2 colliers de trait, 2 harnais, une selle, une charrue Brabant double, une moissonneuse lieuse, 1 rateau, 1 chariot à chevaux garni, 1 tarare, 1 moulin concasseur, une maie 1 lit de fer, une chaîne de puits, 2 poêles, 1 saloir et quantité d'autres objets.

Au comptant, 10 % en sus.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me DUBOIS, notaire. 9940

Feuilleton de PARIS-CENTRE — 33 —

PAUL DE GARROS

Le Château de l'Ours

ROMAN

TROISIEME PARTIE

VI

(Suite)

« En tout cas, j'étais loin de me douter qu'elle avait pu recevoir l'hospitalité dans ce pays, car les agents de la Sûreté, dont j'admire aujourd'hui le flair, prétendaient qu'ils avaient relevé la trace du côté de Marseille.

— Les policiers se trompent quelquefois, fit la baronne, il ne faut pas leur en vouloir... Ce qui nous a beaucoup plus surpris, c'est que vous n'ayez pas répondu à la lettre que mon fils vous a écrite.

— M. de Montescourt m'a écrit ?

— Mais oui, à la suite d'une note que vous aviez fait insérer dans les journaux avec l'espoir que cela vous aiderait à retrouver votre sœur, mon fils vous a fait savoir qu'il avait recueilli chez lui une jeune femme blessée dans laquelle il croyait reconnaître le signalement que vous indiquiez.

— Ah ! M. de Montescourt m'a écrit ? répéta Trémorel préoccupé. Comment se fait-il que je n'ai rien reçu ?

— La poste, sans doute ?

— A la rigueur, oui, on peut rendre la poste responsable de cette perte. Cependant, d'autres causes encore ont pu empêcher cette lettre de parvenir à destination. Je verrai, dans quelques jours, si mes soupçons, sur ce point, sont justifiés.

« Pour le moment, revenons à ma sœur.

« Puisqu'elle n'est plus ici, pourriez-vous me dire où elle est, et, d'autre part, comment elle a pu parvenir sans argent. Car le télégramme qu'elle m'a adressé il y a quelques jours, afin de me prier de lui envoyer deux cents francs pour rentrer à Paris, indique qu'elle était à peu près sans le sou et par conséquent dans l'impossibilité d'entreprendre n'importe quel voyage.

— Si mon fils était ici, il vous expliquerait cette affaire beaucoup mieux que moi, car il y a été mêlé plus directement... Je crois cependant être en mesure de vous renseigner.

« Un instant après vous avoir télégraphié pour vous demander de l'argent dans le but de rentrer à Paris, Mme de Lovasy a reçu un télégramme de son beau-père, M. Richard de Lovasy...

— Tiens, il connaissait donc le lieu de sa retraite ? ....

— Attendez, laissez-moi achever, vous allez comprendre... Donc, Mme de Lovasy a reçu un télégramme lui disant que sa fille avait été enlevée de chez ses beaux-parents et emmenée aux environs de Lyon, à Sainte-Foy

« Comme une mère a droit de faire conduire sa fille où bon lui semble, on demandait à votre sœur si cet enlèvement avait eu lieu d'après ses ordres.

« Mme de Lovasy, affolée, n'a même pas songé à répondre au télégramme de son beau-père et ne s'est préoccupée que de courir au secours de sa fille.

« Comme elle n'avait pas d'argent, ainsi que vous le supposez, mon fils a prié le docteur Teysserenc, de Vic, un de nos bons amis, de lui prêter ce qui était nécessaire, et elle est partie aussitôt pour Lyon.

« C'est même grâce à cette circonstance que nous avons enfin connu l'identité de votre sœur.

— Comment ! elle était ici depuis deux mois et vous ignoriez toujours son nom ?

— Elle n'a jamais voulu nous le dire.

— Et qu'est-ce qui la retenait à Randanne ?

— Elle avait une jambe cassée : c'est long à remettre.

— Ça ne l'empêchait pas de parler et d'écrire... d'écrire à sa fille pour la tranquilliser, d'écrire à son frère pour lui dire de venir la chercher.

— Elle a toujours catégoriquement refusé de faire connaître son identité, d'expliquer comment elle était tombée du train — car mon fils l'a trouvée évanouie sur la voie — et de donner signe de vie à sa famille.

— Tombée du train... évanouie sur la voie ! mâchonna tout bas Trémorel. Et Claire qui prétendait que Simone n'avait pas quitté Paris !... Oh ! quel effroyable mystère j'entrevois !... Mais, non, au fait, Claire voulait dire qu'elle n'avait pas quitté Paris par le même train...

Plus haut, il continua :

— Pauvre Simone !... Il n'y a qu'à elle qu'il arrive des histoires comme ça ! Un accident, sans doute ?... Car j'hésite à supposer qu'un voyageur ait voulu l'assassiner...

« Dans tous les cas, je me demande pourquoi elle n'a voulu ni vous donner d'explications sur ce point, ni vous dire qui elle était ni m'appeler à son aide. Tout cela est bizarre, incompréhensible...

— Vous serez peut-être plus heureux que nous, monsieur, observa Mme de Montescourt, et vous obtiendrez sans doute que Mme de Lovasy vous donne la clef de cette mystérieuse affaire à laquelle elle a fait, d'ailleurs, quelques allusions au moment de son départ — ce qui prouve qu'elle aurait probablement fini par nous faire des confidences, si elle était restée plus longtemps parmi nous.

— Plus longtemps ! s'écria Olivier, mais il me semble, madame, que ma sœur vous a encombrée déjà beaucoup trop longtemps... J'en suis même confus... et je ne sais comment vous témoigner ma gratitude.

— Ne parlons pas de ça, je vous en prie. Madame votre sœur n'a laissé ici que des souvenirs charmants, je n'ai jamais vu de malade aussi facile, et c'est avec le plus grand plaisir qu'après l'avoir recueillie sous notre toit, nous lui avons continué nos soins.

La vieille baronne, en s'exprimant ainsi, ne révélait pas tout à fait le fond de sa pensée. Mais, étant donné ce qu'il lui restait à dire, il lui était difficile, toute question de politesse mise à part, de faire des réserves sur le séjour de Simone à Randanne.

— Vous êtes trop bonne, madame, répondit Olivier, et je regrette d'être obligé de constater que ma sœur vous a bien mal récompensé de votre cordial accueil.

— Mme de Lovasy pouvait avoir des raisons sérieuses de ne pas se faire connaître: son silence était peut-être inspiré par un excès de délicatesse.

— Je ne sais pas... je me perds en conjectures... J'espère, en tout cas, que ma sœur, en partant, vous a laissé son adresse, et que je pourrai la retrouver.

— Parfaitement... Je vous ai dit tout à l'heure que Mme de Lovasy, après avoir reçu le télégramme qui la prévenait de l'enlèvement de son enfant, avait voulu partir immédiatement pour Lyon et que, se trouvant sans argent, elle avait emprunté deux cents francs à notre ami le docteur Teysserenc ; et j'ai ajouté que c'était à cette circonstance que nous devions de connaître l'identité de notre malade.

« Celle-ci, en effet, n'a pas voulu emporter cet argent sans indiquer son nom et son domicile, qui est le vôtre.

« Nous avons appris ainsi que Mme de Lovasy était bien la sœur de M. Trémorel à qui mon fils a écrit...

— ... et qui n'a jamais reçu la lettre, acheva Olivier. Que de choses mystérieuses dans toute cette affaire !...

— Ah ! vous ne savez pas tout !

— C'est vrai, je ne sais pas encore par suite de quel miracle ma sœur a pu recevoir ici le télégramme de son beau-frère, alors que nous ignorions tous le lieu de sa retraite.

— C'est un miracle bien facile à expliquer, poursuivit Mme de Montescourt. Le télégramme adressé à votre sœur était signé Richard de Lovasy, mais ne provenait pas de M. de Lovasy, qui continue à ignorer ce qu'est devenue sa bru.

« Ce télégramme avait été expédié par un certain Vernois...

— Vernois !... mon ami Vernois !... Que vient-il faire là-dedans ? s'écria Olivier, stupéfait.

— Monsieur, répondit la baronne, je ne voudrais pas faire un jugement téméraire, mais je crois que vous feriez bien de vous défier de cet ami-là. Au surplus, laissez-moi achever... vous jugerez vous-même.

— Mais comment Vernois a-t-il su que Simone était ici ?

— Je vais vous le dire. Nous avons ici un vieux domestique, fidèle et dévoué, qui est dans la maison depuis quarante ans.

« Ce brave homme a comme fils un chenapan, qui, après avoir été domestique chez nous, puis dans d'autres familles aux environs et enfin chez Mme de Lovasy, au temps où son mari vivait, a fini par glisser au ruisseau et exerce actuellement les métiers les moins recommandables.

« Or, ce chenapan, qui vient de temps en temps voir son père et que mon fils a la faiblesse de tolérer ici, a fait, tout récemment, un séjour à Randanne et y a vu Madame votre sœur.

« Une fois rentré à Paris, il n'a rien eu de plus pressé que de parler de cette rencontre à ses amis. M. Vernois, étant de ceux-là, a été tout de suite mis au courant.

— C'est du moins une supposition de votre part, car je me demande comment M. Vernois est en relations avec le fils de votre domestique.

— Ce n'est pas une supposition du tout, nous avons une certitude à cet égard. Voici pourquoi : M. Vernois a une domestique, Annette Turpin, qui est des environs de Vic-le-Comte, et qui connaît fort bien Valentin Laruelle ; c'est le nom du chenapan en question.

« Or, Annette Turpin a vu cent fois chez son maître, le dit Valentin, qui a toujours affecté, d'ailleurs, de ne pas la reconnaître.

« Cette fille étant revenue au pays récemment a raconté cela à son père, qui l'a répété à mon fils.

« Nous en avons conclu, avec quelque raison, que le docteur Vernois connaissait par Valentin l'adresse de votre sœur.

— C'est, en effet, assez vraisemblable.

— Si M. Vernois avait emprunté le nom de M. Richard de Lovasy pour apprendre à votre sœur l'enlèvement de sa fille, c'est-à-dire pour lui rendre service, la supercherie eût été excusable.

« Mais la réalité est tout autre. Ce télégramme avait uniquement comme but de faire tomber Mme de Lovasy dans un piège.

« L'adresse indiquée n'est pas celle de la maison où est cachée la fillette de votre sœur — car la pauvre mignonne a bien été réellement enlevée de chez ses beaux-parents.

« C'est l'adresse d'une autre maison où M. Vernois s'est embusqué pour mettre la main sur votre sœur.

« Ce dernier point nous a été révélé par une personne que je ne puis pas nommer et qui se trouve en mesure d'être parfaitement documentée, attendu que, pour son malheur, elle a un frère qui est l'ami de M. Vernois ».

Trémorel était suffoqué par la surprise et l'indignation.

— Madame, balbutia-t-il enfin, tout ce que vous venez de m'apprendre est tellement extraordinaire, tellement épouvantable que... je refuserais d'y croire si vos bontés pour ma sœur ne me faisaient pas une loi d'avoir une foi entière dans votre témoignage.

— Je comprends vos hésitations, monsieur Mais vous n'avez qu'à vous rendre à Lyon et vous y trouverez la confirmation de tous les renseignements que je viens de vous donner.

« Voici l'adresse de la maison dans laquelle M. Vernois a attiré et retient captive votre sœur : rue Guillotière numéro 7, à Saint-Foy-lès-Lyon.

— Merci, madame.

— Du reste, à Lyon, vous trouverez également mon fils.

— Ah !

— Oui, à la suite de la révélation qui nous est venue, comme je vous l'ai dit, d'une personne de notre entourage, mon fils craignant que Mme de Lovasy ne soit en danger, est parti pour Lyon, afin de lui porter secours, le cas échéant.

« Je doute fort, d'ailleurs, que son intervention puisse être efficace. La vôtre le serait probablement davantage.

« Vous pouvez toujours voir mon fils, vous entendre avec lui.... Vous n'aurez qu'à passer à l'hôtel d'Angleterre, place Carnot, et à demander M. Alain de Montescourt. »

Olivier, à la fois ému et désorienté, dut faire un effort pour se ressaisir.

— Je ne sais comment vous témoigner ma reconnaissance pour tous les bienfaits que ma sœur a reçus de vous, murmura-t-il. Non seulement vous l'avez soignée comme on soigne son enfant, mais M. de Montescourt, la voyant livrée aux entreprises d'un gredin, a volé à son secours... Des dévouements semblables sont rares de nos jours...

— Mme de Lovasy est charmante minauda la baronne avec un sourire légèrement contraint... Ce qu'a fait mon fils est tout naturel.

— Ça ne m'empêchera pas de l'en remercier, et chaudement, je vous prie de le croire.... Adieu, madame veuillez accepter mes respectueux hommages.... Merci encore, merci mille fois !...

Quelques minutes plus tard, Olivier roulait sur la route de Vic, dans l'intention de prendre le train de 4 h. 21 pour Lyon

Tout ce qu'il avait appris depuis une heure l'avait profondément bouleversé.

Le mystère qui planait sur l'accident de Simone, les conditions bizarres de son séjour à Randanne, le danger auquel elle était exposée maintenant, l'odieuse conduite de Vernois, tout cela constituait, pour lui, autant de sujets d'angoisse, de colère, d'indignation.

Une autre préoccupation d'ordre purement matériel, vint, par surcroît, s'ajouter à ses autres tracas. Il songea à l'état lamentable de son portemonnaie.

(A suivre)

AGENCE POPULAIRE NEVERS

Deuxième Avis

Suivant acte sous signatures privées en date à Nevers du vingt quatre octobre mil neuf cent vingt deux, qui sera enregistré en temps de droit, les époux CHAUVE-BRIDIER ont vendu à Madame Alice BORDet, épouse de M. FERNAND Maurice, l'assistant et l'autorisant, demeurant ensemble à Nevers, 8, rue de la Barre, le fonds de commerce de épicerie-buvette qu'ils exploitent à Nevers, rue Sainte-Vallière n° 100. La prise de possession a eu lieu le même jour.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours qui suivront la présente insertion, entre les mains de M. SERVAYRE, directeur de l'Agence Populaire, à Nevers, 1, place Jean-Desvaux.

Pour deuxième avis,
SERVAYRE.
10.039.

1247 — EPICERIE-MERCERIE-VINS comm; S. M. ; tenue 20 ans. Bail à vol ; loy. 700 fr. Aff. 100.000 fr. On place net, 10.000 fr. par an. 2 bout; s. à m. cuis ; 2 ch., cour, dépend. ; cheval, voiture. Prix à déb., 26.000 fr. facilités.
FRANCHON, Fontainebleau.

1.250 — MARECHALERIE-FORGE-CHARRONNAGE, tenue de père en fils. Gr. centre S. M. Bail, 15 ans, loy 1.500 fr. Aff. 90.000 fr. laissant net 37.000 par an. Outillage moderne, mu à l'élect ; beau log. Prix à déb. On traite avec 50.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

1285 — CAFE-RESTAURANT (arrêt d'autobus). Gr. bourg, S. M. Bail, 9 ans, loy. 500 fr. Aff. 35.000 fr. On place net 8.000 fr. par an. 3 salles, gr. cuis., 2 ch., cour, jard., dépend. Prix à déb. On traite avec 16.000 fr. comptant.
FRANCHON, Fontainebleau.

1242 — VINS-BALS sur route nationale. Bail, 12 ans, loy., 550 fr. Aff. 23.000 fr. à doubler. S. de buv., s. à m., cuis., s. bals, 5 ch. (3 meublées), jard., dépend. Prix, 10.000 fr. Facilités.
FRANCHON, Fontainebleau.

1249 CAFE-BALS. Salon de coiffure. Tenue ; 10 ans, imp. centre comm., Bail à vol. Aff. 40 à 45.000 fr. (1.000 au salon), s. café, billard, s. bals (piano, salon, 3 places, gr. ter., cuis., 2 ch., maitres. Prix à déb. On traite avec 25.000 fr. comptant.
FRANCHON, Fontainebleau.

1245 — EPICERIE-VINS en campagne. Aff. 12.000 fr., buv., s. billard, s. danse, cuis., 5 ch., cour, dépend., gr. verger (45 ares). Prix fonds et immeuble, 25.000 fr., Facilités.
FRANCHON, Fontainebleau.

AGENCE POPULAIRE
NEVERS

PREMIER AVIS

Suivant acte sous signature privée en date, à Nevers, du premier novembre mil neuf cent vingt-deux qui sera enregistré en temps de droit, les époux VANNIER-BEROUX, négociants-crémiers, ont vendu aux époux GRIVEAU-CAMUZAT, demeurant ensemble à Saint-Léger-le-Petit (Cher).

Le fonds de crémerie-comestibles qu'ils exploitent à Nevers, 8, rue Pierre-Emile Gaspard, — et connu sous le nom de « Crémerie Nivernaise » —.

La prise de possession a eu lieu le même jour.

Les opposition, s'il y a lieu, seront reçues entre les mains de M. SERVAYRE, Directeur de l'Agence Populaire, à Nevers, 1, Place Jean-Desveaux.

Pour premier avis,
SERVAYRE.
10283

PREMIER AVIS

Suivant acte sous signature privée en date, à Nevers, du trente-un octobre mil neuf cent vingt-deux qui sera enregistré en temps de droit, les époux PLEUCHOT-AULARD, débitants ont vendu aux époux BERNEAU-BOUJEAT, demeurant ensemble à Saint-Benin-d'Azy (Nièvre), le fonds de buvette avec gérance de tabac qu'ils exploitent à Pougues-les-Eaux, route de Paris.

La prise de possession a eu lieu le quinze octobre 1922.

Les opposition, s'il y a lieu, seront reçues entre les mains de M. SERVAYRE, Directeur de l'Agence Populaire, à Nevers, 1, Place Jean-Desveaux.

Pour premier avis,
SERVAYRE.
10283

1283. — **HOTEL**, sans concurr. imp. ch.-lieu canton. Bail 15 ans, loy. 1.300 fr. Aff. 95.000 fr. On place net 16.000 par an. 3 salles, gr. cuis. ch., pers. 13 m., cour écuries, pr. 60 ch., prix à déb. On traite avec 20.000 fr. comptant.
FRANCHON, Fontainebleau.

1.092. — **BUVETTE**, route passagère, bail 13 ans, aff. 18.000 faites sans frais (à doubler). Belle salle de comptoir, s. à m. cuis. 3 ch. gr. jard. On traite avec 5.000 comptant.
FRANCHON, Fontainebleau.

1.199. — **EPICERIE - LAITERIE BUVETTE**, bon coin, quartier populeux banlieue de Paris. loy. 500 fr. aff. 120 fr. par jour, sans aucun frais. gr. bout. gr. cuis. gr. ch., cour, lavoir. Prix à déb. On traite avec 7.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

1.294. — **GARAGE et CARROSSERIE**, gr. canton, gr. ligne P.-L.-M. au. 210.000 fr. laissant un bénéf. de 40.000 fr. par an. Atelier de 700 m2, bureau, 7 pieces, très imp. outil. Limousine. Prix à déb. On traite avec ..000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

A CEDER

BEL HOTEL, situé à Vichy, laissant 25.000 fr. net en 5 mois. 23 chambres. Px 128.000 fr.. Facilités.

HOTEL-BAR à Vichy, bien situé; 23 chambres. Bail et loyer int. Garage. Px, 130.000 fr. Facilités.

HOTEL MEUBLE situé à Vichy. 20 chambres, 27 lits, long bail, loyer int. Px 75.000 fr. Facilités.

CREMERIE-BAR à Vichy établiss. luxueux laisse 40.000 fr. net. Px 150.000. Facilités.

BAR-CHAMBRES, à Vichy. Aff. 80.000, 5 chambres. Prix, 45.000 fr.

GRAND CAFE, belle ville centre long bail. Loyer 1.000. Aff. 70.000 fr. Px à débattre, presse.

TABAC-EPICERIE-BUVETTE, gare gde ville centre. Aff. 410.000 fr. Bail et loyer int. Px 105.000 fr. Facilités.

HOTEL MEUBLE-BAR à Tours bien situé, long bail. Aff. 600 fr. par jour. Px 160.000 fr.

TACAB-BAR-CHAMBRES à Tours bien situé. Aff. 700 p. j. dont 400 fr en buvette, 12 ch. m. Px 140.000. Facilités.

Entreprise de plâtrerie laissant 25.000 fr. Px., 20.000 à déb.

S'adresser à MM. PITAULT et MARTINAT, 7, place Planchat, Bourges.

Bon choix de fonds de tous genres dans toute la Région depuis 10.000 francs.

Renseignements gratuits.
10269

POUR VOUS HABILLER VOUS CHAUSSER A BON MARCHE

Allez au grand magasin de solde, 10, rue du Fer, Nevers.

Nombreuses occasions : un lot chandails laine,col et cravatte à 15 fr. ; un lot souliers de fatigue, homme, cousu, à 35 fr. ; chemises, caleçons ; un lot pantalons velours à 29 francs ; un lot vareuses à 19 francs ; sabots galoches à 6 fr. 50 ; sabots souliers pour écoliers depuis 6 fr. 50 ; caoutchoux anglais, 39 fr. et 49 fr. etc... etc...
10.251.

CINEMA

à vendre, bénéfice annuel, 25.000 fr. prouvé. Prix, 50.000 francs.

J. LACHAUD, à GANNAT (Allier). 10261

VENTES

Châssis 15 HP Turcat-Mery

1923, modèle Salon, à prendre à l'usine en janvier 1923. Conditions exceptionnelles.

M. Jean COUJARD, DECIZE (Nièvre).
10179

BON CHEVAL, BREACK 6 places, harnais état de neuf. Mme ROGER, 2, rue Jean-Jaurès, NEVERS. 10217

TONNEAUX

ayant contenu de l'encre d'imprimerie.

S'adresser au bureau du journal

BARAQUEMENTS

provenant du camp américain de Mesves-sur-Loire.

Matériaux de construction, bois, charpentes, briques, carton goudronné, portes, fenêtres, etc.

S'adresser à M. COUGNOT, entrepreneur à Mesves-sur-Loire (Nièvre). 1335

PERSONNEL

EBENISTES, TOURNEURS ET SCULPTEURS SUR BOIS

pour fabrique de meubles en séries. Travail assuré toute l'année.

S'adresser : Usine DARQUET ET GARNET, à Clamecy (Nièvre). 10114

UN BERGER

de 40 à 60 ans

Ecrire à M. NOUGUIER, domaine de la Vallée, par Chateaurenard (Loiret). 10226

DIVERS

On demande

Ouvriers Métallurgiques

ayant si possible quelques aptitudes en *travaux de serrurerie*.

S'adresser :

Sté METALLURGIQUE DU CENTRE, à BOURGES. 10278

Pressé on dem. jne fem. ch. pr serv. 2 maitres ménage raccom. lav. repassage 8 mois. Paris 4 mois environs. Réf. dem. gages 125 augm. ts les 3 mois. Ecr. GROSJEAN, 91, Av. Kléber, PARIS. 10275

ACHETEURS MOTO MODERNE avec chassis side-car.

S'adresser au bureau du journal. 10257

PHARMACIEN

demande d'urgence

ELEVE

au courant de service ordonnances, ni nourri, ni logé.

S'adresser au bureau du journal. 10256

20 FRANCS p. jour, part, sans quitter emploi, avec pet. fabr. facile. GAGE, Moussonvilliers (Orne). 10273

Grande Compagnie d'assurances de 1er ordre, accidents, incendie, mortalité du bétail. DEMANDE AGENT GENERAL pour les villes de Montluçon, Vichy, Gannat, Cosne, Clamecy Corbigny et Beaune.

Ecrire : JOUQUET, inspecteur Charolles (S.-et-L.). 7.686

La carrosserie d'Orval par Saint-Amand (Cher) **DEMANDE A ACHETER** 500 m3 bois sec pour charronnage en plateaux de 18 à 80 m/m chêne, frêne, acacia, orme, sapin. 10223.

Automobiles RENAULT

MODELES 1923

6 HP.	3 places Dynastard S. E. V.	11.800 fr.
	carrosserie fourgonnette —	16.500 fr.
10 HP.	4 places, Dynastard S. E. V.	16.900 fr.
	type tourisme	19.000 fr.
	type sport	20.200 fr.
	camionnette boulangère	16.000 fr.

12 et 18 HP. essais et renseignement au

GARAGE

VINCENT FRÈRES, A NEVERS

LOCATION AUTOMOBILE — PRIX MODERES

Téléphone 2-62

Entrepôt Agricole

G. VACHERAT

à Bourbon-l'Archambault (Allier)

VENTES EN GROS

Graines fourragères - Compositions pour prairies

ENGRAIS - TOURTEAUX

SONS, FARINES ET GRAINS POUR LE BETAIL

RIZ

Demandez prix franco votre gare

Equarrissage de la Nièvre

SOCIÉTÉ NIVERNAISE

Etablissements Maurice CORBERY

Enlèvement immédiat de tous animaux morts ou hors d'usage

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES

Bureau de commandes :

15, Rue des Merciers, NEVERS. — Téléph. 0-66

USINE DES FOUILLES

Clos d'Equarrissage — Téléphone 2-61

Télégramme : CORBERY, NEVERS ou SOCIETE NIVERNAISE

VENDREDI 3 ET SAMEDI 4 NOVEMBRE

AU FOUILLIS DES DAMES

19, Rue Ferdinand-Gambon, NEVERS

Comme convenu à l'OCCASION DE LA FOIRE, nous mettrons à la disposition de notre clientèle un joli choix de ROBES FILLETTES, divers prix et toujours de JOLIS MODELES NOUVEAUTES, lainages, pour dames à des prix avantageux.

L'Entrée est libre.

ON PEUT GAGNER **500.000 fr.** 10 fr. en Souscrivant

en achetant un BON A LOTS PANAMA payable 15 fr. par mois, conformément à la loi du 12 mars 1900. Dès le premier versement on devient propriétaire du titre comme s'il était payé comptant et *l'on a droit à la totalité du lot gagné.*

Tout titre non gagnant est remboursé à 400 francs

Les LOTS PANAMA offrent 259 tirages donnant ensemble : 131 Gros Lots de 500.000 francs.

129 Lots de	250.000	259 Lots de	5.000
130 —	100.000	1.295 —	2.000
259 —	10.000	12.950 —	1.000

PROCHAIN TIRAGE : 15 NOVEMBRE 1922

Le paiement des lots est garanti par un dépôt de 160 millions au Crédit Foncier de France effectué par la Société Civile de Panama.

Le nombre des titres étant limité, envoyez de suite adresse très lisible et complète avec 1er versement de 10 francs en mandat-poste au

CRÉDIT POPULAIRE, 10, rue Albert-Ier (Bourse), MARSEILLE

Liste gratuite après chaque tirage

Clos d'Equarrissage SERINDAT

Avenue de la Gare, DECIZE

Enlèvement immédiat de tous ANIMAUX MORTS OU HORS SERVICE

Paiement comptant au plus haut cours

FABRIQUE D'ENGRAIS

Téléphone n° 22

CHAMBRON LUCIEN

Ingénieur-Agronome

MOULINS-SUR-ALLIER

ÉLÉVATION D'EAU

Béliers hydrauliques — Moto-pompes

Moulins à Vent

chauffage central

SERRURERIE

Aug. GUYON

Fondée en 1895

11, Rue de Paris, 11

Téléphone 4-62 NEVERS Téléphone 4-62

Fabrique de Dragées

ET NOUGATINES

Spécialités de

BOITES DE BAPTÊMES

FONTENAY

CONFISEUR-CHOCOLATIER

10 et 12, place Guy-Coquille, NEVERS

Téléphone 3-01.

Fourrures et Pelleteries - Naturalisation

Pour vos achats en Fourrures confectionnées et sur commande, Adressez-vous à la Maison

G. PETIT-RENAUD-DEJOUX

36, Avenue de la Gare, NEVERS

Qui vous donnera entière satisfaction.

TRANSFORMATIONS, REPARATIONS — PRIX MODERES

AVEC 10 FRANCS ON PEUT GAGNER **500.000 fr.**

en achetant un Bon Panama GARANTI remboursable par un Lot de 500.000 francs à 400 francs au minimum.

Les Bons Panama qui distribueront: 125 lots de 500.000 francs — 125 lots de 250.000 francs — 255 lots de 100.000 francs — 255 lots de 10.000 francs — 12.500 lots de 1.000 francs et Deux Millions de Lots à 400 francs, sont vendus 10 fr. en souscrivant et le reste 25 fr. par mois pendant 11 mois. Liste après tirage. Renseignements gratuits. Prochain tirage 15 novembre 1922. Envoyer 10 fr. Crédit Central des Valeurs à Lots, rue Auora, à DIJON.

A Ceux qui Toussent

Asthmatiques
Bronchiteux
Catarrheux
Emphysémateux

Sirop des Vosges CAZÉ

C'est le remède le plus agréable, le plus énergique, qu'il s'agisse d'un simple rhume, d'une grippe, d'une mauvaise toux avec crachats persistants, d'un asthme avec sifflements des bronches.

Comme l'eau éteint le feu, le « Sirop des Vosges Cazé » éteint et guérit l'inflammation des bronches. Sous son influence, la toux s'atténue pour disparaître bientôt; l'oppression cesse, la respiration devient normale, le sommeil revient calme et reposant.

Faites la dépense d'un flacon et vous reconnaîtrez que le Sirop des Vosges ne se paie pas de mots, mais agit : mettez-vous bien en tête qu'il faut vous soigner pour éviter les pires complications. La santé, mieux que l'argent, est un capital à conserver.

De Saint-Livrade (Lot-et-Garonne), M. Lafage, propriétaire, nous écrit ceci :

« Je puis vous affirmer du contentement que me procure votre « Sirop des Vosges Après de mauvais hivers, j'avais pris une bron- « chite avec de l'asthme, je toussais beaucoup, et il m'était impossible « de dormir la nuit étant forcé de me lever pour faire cesser les crises.

« Votre Sirop des Vosges vaut toutes les drogues du monde. « Depuis que j'en prends, je me sens les bronches plus nettes, « je crache moins, je tousse moins, je siffle moins. Je dors main- « tenant mes nuits, et je peux faire du vélo dans la journée : ce « que je ne connaissais plus depuis longtemps. »

Enrhumés, Grippés,

si vous toussez encore c'est que vous n'avez pas encore pris le bon remède. La preuve de la qualité pour un remède c'est la guérison, et le bon remède est celui qui guérit. Vous l'avez à portée de la main, le meilleur remède : c'est le « Sirop des Vosges Cazé ».

Toutes Pharmacies. Le grand flacon : 6 fr. 60. Envoi de deux flacons franco gare contre mandat de 13 fr. 20 adressé aux Laboratoires CAZE, 68 bis, avenue de Châtillon, Paris. Broch., renseig. gratis.

10-21-22-130

LA FORTUNE peut entrer dans toutes les Maisons. Ouvrez-lui votre porte en achetant un BON PANAMA payable 10 fr. en souscrivant et 15 fr. par mois pendant 21 mois, vous pourrez gagner

500.000, 250.000, ETC.

tout en achetant avec 0 fr. 50 d'économie par jour, un titre dont le remboursement minimum à 400 fr. est garanti par des rentes du Gouvernement Français. Dès le 1e versement, le numéro est délivré sur contrat légal, qui vous fait seul propriétaire du titre et vous donne droit à participer immédiatement à 255 tirages et à l'intégralité des lots. Liste gratuite après tirage, clients favorisés avisés télégraphiquement. — La Maison est une des rares faisant encaisser (sauf avis contraire du client), les mensualités sans frais à domicile. L'acquéreur connaît donc avant de souscrire, la somme exacte qu'il doit verser sans un centime de majoration. Les demandes parvenues avant le 11 Novembre, participeront au tirage du 15 Novembre.

Pour souscrire, adressez 10 fr. et adresse complète, à M. le Directeur du

CRÉDIT MÉDITERRANÉEN, 57, rue Sénac, Bureau 23, MARSEILLE

Maison ne faisant des ventes que strictement conformes à la LOI du 12 Mars 1900. Au tirage du 16 Août le N° 1.852.094 a gagné 500.000 fr.

GARAGE BERTIN

NEVERS — 31, rue de Mouësse. — Tél. 3-04

Agence CITROEN 5 et 10 HP.

Livraison immédiate

A la Lingerie Fine

12, rue de Nièvre (face la Trésorerie Générale)

M. R. BLOND

Informe sa clientèle qu'il tient à sa disposition un GRAND CHOIX DE LINGERIE et TROUSSEAUX tout fait main, brodés et à broder, à des prix défiant toute concurrence, même des grands magasins.

Quelques articles bonneterie, GRAND CHOIX DE COUPONS en tous genres, très avantageux.

On peut gagner **500.000 fr.** avec 10 fr. en Souscrivant

le solde par mensualités de 20 fr. en achetant un BON PANAMA. — Dès le 1er versement on est *seul propriétaire* du titre *et l'on a droit à la totalité du Lot.* Les PANAMA offrent 259 tirages avec près de 160 MILLIONS de fr. à payer, soit :

129	Lots de	500.000 frs	259	Lots de	10.000 frs
130	—	250.000 -	259	—	5.000 —
259	—	100.000 -	1.295	—	2.000 —
			12.950	—	1.000 —
			1.740.242	remboursés à	400 —

Tirage le 15 Novembre 1922

Gros lots : 250.000 - 100.000 fr., etc.

Près de TROIS MILLIONS DE LOTS par an

Le n° est adressé de suite et participe à tous les Tirages. Le 1er n° gagne 250.000 fr.; le 2e : 100.000 fr., etc. Tout souscripteur gagnant Dix mille fr. sera avisé par télégramme. Chaque Bon peut gagner de 500.000 à 1.000 fr. ou doit être remboursé à 40 fr. par voie de tirages. Les Lots sont payables immédiatement a nos Caisses dès la Liste officielle parue et aucune retenue n'est faite de notre part sur le montant du Lot à encaisser. Envoyer adresse complète avec 1er versement de 10 fr. en mandat à M. le Directeur du

3, CRÉDIT UNIVERSEL
PLACE DE LA BOURSE, MARSEILLE

Le plus puissant Etablissement en France fondé en 1850, traitant la Vente à tempérament et toutes les Opérations financières. Listes gratuites après chaque tirage.

Au tirage du 16 août, le n° 1.852.094 a gagné CINQ CENT MILLE FRANCS.

La Direction n'ayant aucun Agent ni succursale, décline toute responsabilité pour les envois qui ne sont pas adressés directement au Siège Social, 3, Place de la Bourse, Marseille.

Fabrique Spéciale de **Paletots de Chèvre Suisse**

PRÉVOST-MARÉCHAL

Fourreur-Spécialiste

NEVERS — 21, Rue La Fayette, 12 — NEVERS

Téléphone 1-42

Le plus grand choix

CRAVATES - ÉCHARPES
MANTELETS & MANCHONS

HERMINE - ZIBELINE
PÉKANS - SKUNGS

PUTOIS -- RENARDS
etc., etc.

VÊTEMENTS DE DAMES, Modèles riches

Chevreau -:- Loutre -:- Taupe -:- Castor -:- Astrakan

MURMEL - VISON - KOLINSKY - KARAKUL

SI VOUS VOULEZ VENDRE OU ACHETER **UN FONDS de COMMERCE**

Une Industrie, Un immeuble

ADRESSEZ-VOUS

A l'Agence Centrale de la Nièvre (20e année)

LOUIS ALEXÉLINE. NEVERS R. Hoche, 14

Ancien Ppal clerc de notaire

MAISON DONY 14, Rue des Arènes BOURGES

Premières Nouveautés d'Hiver

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

Voir nos Etalages